

Budget

DES

Dépenses du Ministère de la Guerre

Pour l'exercice 1839.

CHAPITRES, ARTICLES ET NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1859,		CRÉDIT AJOUTÉ POUR 1858.
	PAR ARTICLE.	PAR CHAPITRE.	
CHAPITRE PREMIER.			
Administration centrale.			
ART. 1. Traitement du Ministre	21,000 "	272,000 "	23,000 "
" 2. Traitement des employés et gens de service .	170,000 "		165,000 "
" 3. Frais de route et de séjour	10,000 "		10,000 "
" 4. Matériel du ministère	52,000 "		60,000 "
" 5. Dépôt de la guerre.	19,000 "		8,000 "
CHAPITRE II.			
Soldes et masses de l'armée, frais divers des corps.			
SECTION 1 ^{re} .			
Solde des états-majors.			
ART. 1. État-major général.	726,887 45	1,811,972 70	730,538 95
" 2. Indemnité aux généraux, commandans des corps et officiers dans une position spéciale.	89,900 "		66,300 "
" 3. État-major des places	278,496 40		278,496 40
" 4. Intendance	146,523 70		145,508 80
" 5. État-major particulier de l'artillerie . . .	267,527 40		247,306 "
" 6. — — du génie.	307,667 75		279,210 75
SECTION 2.			
Solde des troupes.			
ART. 1. Infanterie.	11,294,877 05	20,168,409 80	11,016,936 14
" 2. Cavalerie.	3,686,110 40		3,624,568 58
" 3. Artillerie.	2,931,785 05		2,821,631 05
" 4. Génie	411,434 90		409,143 92
" 5. Gendarmerie.	1,505,216 45		1,477,702 75
" 6. Ambulances	338,985 95		285,146 50
A REPORTER. fr.	22,252,382 50	22,252,382 50	21,645,489 84

DIFFÉRENCES		CRÉDIT définitivement alloué pour 1839.	<i>Observations.</i>
EN PLUS AU BUDGET DE 1839.	EN MOINS AU BUDGET DE 1839.		
»	4,000 »		
5,000 »	»		
»	»		
»	8,000 »		
11,000 »	»		
»	3,681 50		
23,600 »	»		
»	»		
1,014 90	»		
20,221 40	»		
28,457 »	»		
277,940 91	»		
61,541 82	»		
110,154 »	»		
2,290 98	»		
27,513 70	»		
53,839 45	»		
622,574 16	15,681 50		

CHAPITRES, ARTICLES ET NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1859,		CRÉDIT AUXOUT POUR 1858.
	PAR ARTICLE.	PAR CHAPITRE.	
REPORT. fr.	22,252,382 50	22,252,382 50	21,645,489 84
SECTION 3.			
<i>Masses des corps; frais divers et indemnités.</i>			
ART. 1. Masse de pain	1,864,411 78		1,699,725 35
» 2. — fourrages.	5,058,326 61		5,015,520 27
» 3. — d'habillement et d'entretien . . .	3,998,823 75		3,852,690 05
» 4. — d'entretien du harnachement, traitement et ferrure des chevaux. .	345,861 55		278,574 85
» 5. — de renouvellement de la bufflèterie et du harnachement	183,000 »		155,000 »
» 6. — de casernement des chevaux . . .	120,408 72		109,780 92
» 7. — — hommes	778,900 30		767,105 20
» 8. Frais de route des officiers	150,000 »	15,506,793 09	120,000 »
» 9. Transports généraux et autres	150,000 »		115,000 »
» 10. Primes d'engagement et de rengagement . .	25,000 »		12,000 »
» 11. Chauffage et éclairage des corps-de-garde. .	95,000 »		100,000 »
» 12. Frais de police	35,000 »		35,000 »
» 13. Cantonnements, logement et nourriture . .	1,600,510 38		1,850,291 73
» 14. Frais de découcher des gendarmes.	70,000 »		70,000 »
» 15. Remonte	588,550 »		825,450 »
» 16. Frais de bureau et d'administration des corps.	443,000 »		368,000 »
CHAPITRE III.			
<i>Service de santé.</i>			
ART. 1. Personnel de l'administration centrale. . .	31,902 75		25,206 40
» 2. Pharmacie centrale	139,800 »		93,800 »
» 3. Hôpitaux sédentaires (<i>personnel</i>)	321,565 15	596,267 90	241,168 25
» 4. — — (<i>matériel</i>)	100,000 »		100,000 »
» 5. Élèves de l'école vétérinaire	3,000 »		3,000 »
A REPORTER. fr.	38,355,443 49	38,355,443 49	37,482,802 86

DIFFÉRENCES		CRÉDIT	<i>Observations.</i>
EN PLUS AU BUDGET DE 1839.	EN MOINS AU BUDGET DE 1839.	définitivement alloué POUR 1839.	
622,374 16	15,681 50		
164,686 43	"		
42,806 34	"		
146,133 70	"		
67,286 70	"		
28,000 "	"		
10,627 80	"		
11,795 10	"		
30,000 "	"		
35,000 "	"		
13,000 "	"		
"	5,000 "		
"	"		
"	249,731 35		
"	"		
"	236,900 "		
75,000 "	"		
6,696 35	"		
46,000 "	"		
80,396 90	"		
"	"		
"	"		
1,380,003 43	307,362 85		

CHAPITRES, ARTICLES ET NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1859,		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1858.
	PAR ARTICLE.	PAR CHAPITRE.	
REPORT. fr.	38,355,443 49	38,355,443 49	37,482,802 86
CHAPITRE IV. <i>École militaire.</i>			
Article unique	210,000 »	210,000 »	160,000 »
CHAPITRE V.			
Art. 1. Matériel de l'artillerie.	1,665,300 »	5,330,300 »	1,092,100 »
» 2. - du génie.	3,665,000 »		3,680,530 »
CHAPITRE VI. <i>Traitemens divers.</i>			
Art. 1. Traitemens temporaires de non-activité, ré- forme, etc.	203,685 30	317,395 95	240,209 85
» 2. Traitement des aumôniers	32,500 »		21,200 »
» 3. Traitemens d'employés temporaires et solde de domestiques	51,125 50		51,125 50
» 4. Pensions de militaires décorés sous l'ancien Gouvernement, et secours sur le fonds de Waterloo.	30,085 15		32,753 10
CHAPITRE VII. <i>Dépenses imprévues.</i>			
Article unique	106,860 56	106,860 56	100,000 »
TOTAL GÉNÉRAL. fr.	44,320,000 »	44,320,000 »	42,860,721 31

DIFFÉRENCES		CRÉDIT	<i>Observations.</i>
EN PLUS AU BUDGET DE 1839.	EN MOINS AU BUDGET DE 1839.	définitivement alloué POUR 1839.	
1,380,008 48	507,362 85		
50,000 »	»		
573,200 »	»		
»	15,530 »		
»	36,524 55		
11,300 »	»		
»	»		
»	2,667 95		
6,860 56	»		
2,021,364 04	562,085 35		

136

DÉVELOPPEMENS

DU BUDGET DES DÉPENSES

DU MINISTÈRE DE LA GUERRE,

POUR L'EXERCICE 1839.



DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	TRAITEMENS INDIVIDUELS OU SOMMES SÉPARÉES.	MONTANT PAR ARTICLE.	CRÉDIT demandé POUR 1839.
ARTICLE PREMIER.			
Traitement du Ministre	21,000 "	21,000 "	21,000 "
ARTICLE 2.			
Traitement des fonctionnaires et employés	147,000 "	170,000 "	170,000 "
Idem. des huissiers et messagers	15,000 "		
Idem. des ouvriers lithographiques et gens de service.	8,000 "		
ARTICLE 3.			
Frais de route et de séjour	"	10,000 "	10,000 "
ARTICLE 4.			
Matériel.			
Fournitures de bureau	6,000 "	52,000 "	52,000 "
Impressions et reliures	24,000 "		
Loyers et contributions des locaux.	7,500 "		
Chauffage et éclairage	6,000 "		
Entretien du mobilier.	5,500 "		
Entretien des locaux	1,500 "		
Dépenses diverses, ports de lettres, etc.	1,500 "		
ARTICLE 5.			
Dépôt de la guerre.			
Reconnaisances militaires	10,000 "	19,000 "	19,000 "
Matériel du dépôt, achat de livres, instrumens, etc. .	9,000 "		
TOTAUX. fr.		272,000 "	272,000 "

Administration centrale.

CRÉDIT alloué POUR 1838.	DIFFÉRENCES		CRÉDIT définitivement alloué POUR 1839.	<i>Observations.</i>
	EN PLUS AU BUDGET DE 1839.	EN MOINS AU BUDGET DE 1839.		
25,000 »	»	4,000 »		L'augmentation de 16,000 fr. résulte : 1^o D'une somme de 10,000 francs demandée pour solder les dépenses qu'occasionneront les travaux de géodésie, de topographie et de statistique des officiers du corps d'état-major dans le courant de 1839, 2^o D'une somme de 5,000 francs demandée pour compléter le personnel du dépôt de la guerre en dessinateurs et en lithographes ; 3^o D'une somme de mille francs pour augmentation dans les dépenses du matériel du dépôt de la guerre et pour réparation des instruments de géodésie et de topographie
165,000 »	5,000 »	»		
10,000 »	»	»		
60,000 »	»	8,000 »		
8,000 »	11,000 »	»		
268,000 »	16,000 »	12,000 »		

NOMBRE DE RATIONS DE FOURRAGES.		GRADES.	MONTANT du TRAITEMENT INDIVIDUEL.	SOMMES ANNUELLES.
sur pied de paix.	sur pied de guerre.			
„	4380	1 Général de division, chef de l'état-major général	24,100 „	24,100 „
4380	13140	7 Généraux de division.	16,960 „	118,300 „
3650	36500	20 Généraux de brigade	11,600 „	232,000 „
2920	„	4 Colonels commandans de province	8,400 „	33,600 „
1460	1460	3 Colonels d'état-major.	8,400 „	25,200 „
730	2920	3 Lieutenans-colonels { dont 1 à	7,100 „	7,100 „
		„ 2 à	6,300 „	12,600 „
1460	4380	6 majors { „ 4 à	6,300 „	25,200 „
		„ 2 à	5,500 „	11,000 „
1460	7665	11 Capitaines de 1 ^{re} classe { „ 3 à	5,050 „	15,150 „
		„ 8 à	4,650 „	37,200 „
730	4380	6 — 2 ^{me} classe	3,800 „	22,800 „
„	8770	12 Lieutenans	2,950 „	35,400 „
<i>Officiers-adjoints à l'état-major général.</i>				
„	1460	1 Colonel de cavalerie commandant du quartier-général	9,500 „	9,500 „
„	1460	1 — — adjoint	8,400 „	8,400 „
„	730	1 Lieutenant-colonel d'infanterie, grand-prévôt	6,300 „	6,300 „
„	1460	1 Inspecteur général des postes	6,300 „	6,300 „
„	1095	1 Capitaine de 1 ^{re} classe de cavalerie, faisant fonctions de wa- guemestre général	5,050 „	5,050 „
„	2190	2 Capitaines de 1 ^{re} classe de cavalerie, faisant fonctions de wa- guemestre des divisions	5,050 „	10,100 „
„	2190	2 Capitaines d'infanterie, faisant fonctions de waguemestres des divisions.	3,350 „	6,700 „
<i>Supplément de traitement aux officiers d'infanterie, aides-de-camp, officiers d'ordonnance et détachés au Ministère.</i>				
„	„	1 Colonel	1,000 „	1,000 „
„	„	3 Majors.	450 „	1,350 „
2920	21900	24 Capitaines	850 „	20,400 „
„	8030	11 Lieutenans et sous-lieutenans	1,060 „	11,660 „
1095	„	3 Lieutenans, aides-de-camp des commandans de province	640 „	1,920 „
<i>Disponibilité.</i>				
1460	„	1 Général de division	11,260 „	11,260 „
2920	„	4 Généraux de brigade	7,730 „	30,920 „
TOTAL.				730,510 „
A déduire $\frac{1}{2}$ p. o/o.				3,652 55
25185	124100	TOTAL GÉNÉRAL.		

— *État-Major général.*

CRÉDIT		DIFFÉRENCES		CRÉDIT	<i>Observations.</i>
DEMANDÉ POUR 1839.	ALLOUÉ POUR 1838.	EN PLUS AU BUDGET DE 1839.	EN MOINS AU BUDGET DE 1839.	définitivement alloué POUR 1839.	
					Il y a sur cet article une diminution de fr. 3,681 50 c^s. Elle provient de ce qu'on a porté en moins un lieutenant-colonel, et de ce que deux capitaines de cavalerie, faisant fonctions de vagues-mètres, ont été remplacés par des officiers d'infanterie. Par contre, il y a en plus qu'au Budget de 1838, un inspecteur général des postes qui a été remis en activité.
726,857 45	730,538 95	»	3,681 50		
726,857 45	730,538 95	»	3,681 50		

CHAPITRE II, SECTION 1, ART. 2. — *Indemnité aux généraux,*

GRADES.	MONTANT DE L'INDEMNITÉ INDIVIDUELLE.	SOMMES ANNUELLES.
1 Gouverneur de la résidence	6,000 »	6,000 »
4 Généraux de division	5,000 »	20,000 »
12 Généraux de brigade	3,000 »	36,000 »
27 Colonels ou chefs de corps	900 »	24,300 »
1 Commissaire royal pour l'exécution de la convention de Zonhoven. .	3,600 »	3,600 »
		TOTAUX.

commandans des corps et officiers dans une position spéciale.

CRÉDIT		DIFFÉRENCES		CRÉDIT	<i>Observations.</i>
DEMANDÉ POUR 1839.	ALLOUÉ POUR 1838.	EN PLUS AU BUDGET DE 1839.	EN MOINS AU BUDGET DE 1839.	définitivement alloué POUR 1839.	
					Cet article présente une augmentation de 23,600 francs qui provient ; 1^o De ce que l'on a reporté à cet article l'indemnité allouée au commissaire royal, pour l'exécution de la convention de Zonhoven, qui a été imputée pour les années précédentes sur le chapitre des dépenses imprévues, etc. ; 2^o De ce que l'indemnité pour les généraux a été reportée au taux auquel elle avait été demandée pour 1838.
89,900 »	66,300 »	23,600 »	»		
89,900 »	66,300 »	23,600 »	»		

NOMBRE DE JOURNÉES DE TOURNAGES.		NOMBRE D'OFFICIERS DE CHAQUE GRADE.	TRAITEMENT	SOMMES
sur pied de paix	sur pied de guerre		INDIVIDUEL DE CHAQUE GRAD.	ANNUELLES
6570	"	9 Commandans de 1 ^{re} classe	6,300 "	56,700 "
1825	"	22 Id. de 2 ^{me} classe	4,200 "	92,400 "
730	"	14 Adjudans de place de 1 ^{re} classe	2,500 "	35,000 "
365	"	22 Id. de 2 ^{me} classe	2,100 "	46,200 "
"	"	18 Id. de 3 ^{me} classe	1,690 "	30,420 "
			TOTAL . . . fr.	260,720 "
			A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. 100.	1,303 60
			RESTE	259,416 40
"	"	19 Portiers consignés de 1 ^{re} classe	260 "	4,940 "
"	"	46 Id. de 2 ^{me} classe	170 "	7,820 "
"	"	12 Id. de 3 ^{me} classe	110 "	1,320 "
9490	"	TOTAL . . . fr.		

— *État-Major des places.*

CRÉDIT		DIFFÉRENCES		CRÉDIT	<i>Observations.</i>
DEMANDÉ POUR 1839.	ALLOUÉ POUR 1838.	EN PLUS AU BUDGET DE 1839.	EN MOINS AU BUDGET DE 1839.	définitivement alloué POUR 1839.	
259,416 40	259,416 40	"	"		
14,080 "	14,080 "	"	"		
273,496 40	273,496 40	"	"		

NOMBRE DE JOURNÉES DE FOURRAGES.		NOMBRE D'OFFICIERS DE CHAQUE GRADE.	TRAITEMENT	
sur pied de paix	sur pied de guerre.		INDIVIDUEL.	PAR GRADE.
730	"	1 Intendant en chef.	11,600 "	11,600 "
"	1,460	1 Intendant de 1 ^{re} classe	8,400 "	8,400 "
2,920	1,095	6 — 2 ^{me} "	6,300 "	37,800 "
"	3,235	10 Sous-intendants de 1 ^{re} classe	5,500 "	55,000 "
"	3,285	5 — 2 ^{me} "	3,800 "	19,000 "
"	"	5 — adjoints.	2,500 "	12,500 "
"	"	2 Aspirans	1,480 "	2,960 "
TOTAL. fr.				147,260 "
A déduire $\frac{1}{2}$ pour cent.				736 30
3,650	9,125		TOTAUX.	

ART. 4. — *Intendance.*

CRÉDIT		DIFFÉRENCES		CRÉDIT	<i>Observations.</i>
DEMANDÉ POUR 1839.	ALLOUÉ POUR 1838.	EN PLUS AU BUDGET DE 1839.	EN MOINS AU BUDGET DE 1839.	définitivement alloué POUR 1839.	
146,523 70	145,508 80	1,014 90	»		Cet article présente une augmentation de 1,014 f 90 c ^{ts} , qui provient de ce que le personnel du corps de l'intendance a été porté au Budget de 1839 d'après la fixation de l'arrêté d'organisation, en date du 18 juin 1838.
146,523 70	145,508 80	1,014 90	»		

NOMBRE DE JOURNÉES DE FOURRAGES.		NOMBRE D'OFFICIERS DE CHAQUE GRADE.	TRAITEMENT	SOMMES
sur pied de paix	sur pied de guerre.		INDIVIDUEL DE CHAQUE GRADE.	ANNUELLES.
2190	»	3 Colonels.	8,400 »	25,200 »
3650	»	5 Lieutenans-colonels dont { 3 à.	7,100 »	21,300 »
			2 à.	6,300 »
2920	1095	5 Majors dont { 1 à.	6,300 »	6,300 »
			4 à.	5,500 »
1095	2190	5 Capitaines de 1 ^{re} classe dont { 1 à.	5,050 »	5,050 »
			4 à.	4,650 »
»	»	5 Commandans d'artillerie de 1 ^{re} classe en rési- dence	3,350 »	16,750 »
»	»	5 Commandans d'artillerie de 2 ^{me} classe	2,500 »	12,500 »
1095	»	3 Lieutenans	2,500 »	7,500 »
1095	»	3 Sous-lieutenans	2,100 »	6,300 »
»	»	7 Gardes d'artillerie de 1 ^{re} classe	3,350 »	23,450 »
»	»	10 — 2 ^{me} »	2,500 »	25,000 »
»	»	13 — 3 ^{me} »	1,690 »	21,970 »
TOTAL.				224,520 »
A déduire $\frac{1}{2}$ p. 70.				1,122 60
»	»	10 Conducteurs de 1 ^{re} classe.	850 »	8,500 »
»	»	10 — 2 ^{me} »	750 »	7,500 »
»	»	10 — 3 ^{me} »	700 »	7,000 »
»	»	3 Contrôleurs de 1 ^{re} »	2,500 »	7,500 »
»	»	4 — 2 ^{me} »	1,900 »	7,600 »
»	»	3 Réviseurs de 1 ^{re} »	1,590 »	4,770 »
»	»	1 — 2 ^{me} »	1,260 »	1,260 »
12045	3285			TOTAUX.

État-Major particulier de l'Artillerie.

CRÉDIT		DIFFÉRENCES		CRÉDIT	<i>Observations</i>
DEMANDÉ POUR 1839.	AJOUTÉ POUR 1838.	EN PLUS AU BUDGET DE 1839.	EN MOINS AU BUDGET DE 1839.	définitivement alloué POUR 1839.	
223,397 40	»	»	»		L'augmentation provient de ce que l'on a porté le traitement de trois capitaines au taux de ceux de l'artillerie montée, du traitement de cinq commandans d'artillerie en résidence qui ont été nommés, et dont les traitemens sont deduits à l'article des troupes d'artillerie, et enfin de ce que l'on a porté les grades d'artillerie d'après la classification fixée par l'acte d'organisation pour l'état major particulier de l'artillerie.
44,130 »	»	»	»		
267,527 40	247,306 »	20,221 40	»		

NOMBRE DE JOURNÉES DE FOURRAGES.		NOMBRE D'OFFICIERS DE CHAQUE GRADE.	MONTANT DU TRAITEMENT INDIVIDUEL.	SOMMES ANNUELLES.
Sur pied de paix.	Sur pied de guerre.			
1,460	1,460	3 Colonels, dont { 1 à.	9,500 »	9,500 »
			2 à.	8,400 »
2,920	2,920	6 Lieutenans-colonels, dont. { 3 à.	7,100 »	21,300 »
			3 à.	6,300 »
1,460	3,285	6 Majors, dont { 2 à.	6,300 »	12,600 »
			4 à.	5,500 »
2,920	4,380	12 Capitaines de 1 ^{re} classe, dont. { 1 à.	5,050 »	5,050 »
			11 à.	4,650 »
2,190	4,380	12 — 2 ^{me} »	3,800 »	45,600 »
»	3,285	9 Lieutenans.	2,950 »	26,550 »
1,095	2,190	6 Sous-lieutenans	2,500 »	15,000 »
TOTAL. fr.				244,450 »
A déduire $\frac{1}{2}$ pour cent.				1,222 25
RESTE				243,227 75
»	»	8 Gardes du génie de 1 ^{re} classe	1,850 »	14,800 »
»	»	18 — de 2 ^{me} —	1,480 »	26,640 »
»	»	16 — de 3 ^{me} —	1,100 »	17,600 »
»	»	6 — de 4 ^{me} —	900 »	5,400 »
12,045	21,900			
TOTAUX. fr.				

État-Major particulier du Génie.

CRÉDIT		DIFFÉRENCES		CRÉDIT	<i>Observations.</i>
DEMANDÉ POUR 1839.	ALLOUÉ POUR 1838.	EN PLUS AU BUDGET DE 1839.	EN MOINS AU BUDGET DE 1839.	définitivement alloué POUR 1839.	
243,227 75					L'augmentation provient de ce que l'on a porté en plus 3 capitaines de 1 ^{re} classe pour compléter les officiers de ce grade, et de ce que les traitemens des capitaines, lieutenans et sous-lieutenans, ont été portés au taux de ceux des officiers de ces grades de la cavalerie et des batteries à cheval.
64,440 »					
307,667 75	279,210 75	28,457 »	»		

DESIGNATION DES CORPS.	EFFECTIF.						MONTANT		
	PRÉSENS.		ABSENS.		CHEVAUX		Du TRAITEMENT des OFFICIERS	De la Solde DES SOUS-OFFI ^{rs} . et SOLDATS.	
	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	En congé pour l'année.	A venir sous les armes pour 10 jours.	De selle.	De trait.			
Infanterie de ligne . . .	1388	22700	21436	"	288	192	3,059,107 60	5,360,412 31	
1 ^{er} Rég ^t de chasseurs à pied.	119	2351	1522	"	26	16	260,232 20	560,037 48	
2 ^m et 3 ^m id. . .	176	3040	2572	"	40	24	395,592 10	714,800 86	
Bataillon de l'Escant . .	28	867	"	"	5	"	68,766 44	200,498 15	
Infanterie de réserve . .	208	856	"	16000	47	"	535,240 35	350,964 "	
Compagnie sédentaire . .	12	483	"	"	"	"	24,506 85	102,240 15	
Id. de discipline . .	10	404	"	"	2	"	23,501 90	83,964 60	
Dépôt de déserteurs. . .	5	122	"	"	"	"	9,661 45	26,798 30	
Solde pour 122 enfans de troupes, 44,530 journées à 25 c.	"	"	"	"	"	"	"	11,132 50	
TOTAUX. . .	1946	30823	25530	16000	408	232	4,376,628 89	7,410,848 35	

A DÉDUIRE :

Pour les journées de marche, au camp et en cantonnement, 2,040,951 journées à 21 c. . . . 428,599 71

Pour vacances d'emplois qui peuvent survenir pendant l'année 64,000 48

RESTE.

— Solde de l'Infanterie

CRÉDIT		DIFFERENCES		CRÉDIT	Observations
DEMANDE POUR 1839	ACQUÉ POUR 1838.	EN PLUS AU BUDGET DE 1839	EN MOINS AU BUDGET DE 1839.	définitivement. Nouv. POUR 1839	
8,419,519 91					L'augmentation que présente cet article provient : 1 ^{re} De ce que l'incomplète des officiers a été diminuée de 28 sous lieutenants. 2 ^{de} D'une majoration de traitement demandée pour les officiers de santé etc., 3 ^e De ce que l'allocation pour une partie de l'infanterie n'a été accordée, en 1838, que pour 1000 hommes, et qu'il a été porté deux cents hommes en plus pour être employés à la fabrication des armes. Cette dernière partie de l'augmentation se trouve compensée par une diminution opérée à l'article <i>Matériel de l'artillerie</i> .
820,289 68					
1,110,392 96					
269,264 59					
886,204 33					
126,747 »					
107,466 80					
36,489 75					
11,182 50					
11,787,477 24					
492,600 19					
11,294,877 05	11,016,936 14	277,940 91			

DÉSIGNATION DES CORPS.	EFFECTIF.						MONTANT	
	PRÉSENTS.		ABSENTS.		CHEVAUX		Du TRAITEMENT des OFFICIERS	De la solde des SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS.
	Officiers	Sous-officiers et soldats	En congé pour l'année		D'officiers	De troupe		
Chasseurs à cheval . . .	148	2,616	200	»	328	2,486	484,047 60	823,220 »
Lanciers	148	2,616	200	»	328	2,486	484,047 60	823,220 »
Cuirassiers	98	1,384	138	»	214	1,238	327,534 10	452,942 10
Guides	47	711	50	»	100	644	152,274 80	231,602 95
Solde pour 37 enfants de troupe ; 13,505 jour- nées à 25 centimes. . .	»	»	»	»	»	»	»	3,376 25
TOTAUX. . . fr.	441	7,327	588	»	970	6,904	1,447,904 10	2,334,361 30

A DÉDUIRE :

Pour les journées en marche, au camp et en cantonnement, 353,118 journées à 21 c^s . . . fr. 74,154 78

Pour vacances d'emplois qui peuvent survenir pendant l'année. 22,000 22

RESTE. fr.

— Solde de la Cavalerie.

CRÉDIT		DIFFÉRENCES		CRÉDIT	Observations.
DEMANDÉ POUR 1839.	ALLOUÉ POUR 1838.	En PLUS AU BUDGET de 1839.	En MOINS AU BUDGET de 1839.	DÉFINITIVEMENT ALLOUÉ POUR 1839.	
1,307,267 60					L'augmentation sur cet article provient : 1° D'une majoration de traitement demandée pour les officiers de santé et les vétérinaires, etc. ; 2° De ce que le nombre de cavaliers à cantonner en 1839, devant être moindre qu'en 1838, il y a moins de journées de solde sur lesquelles la diminution de 21 centimes par jour est opérée ; cette dernière augmentation se trouve compensée par une diminution à l'art. 13, <i>Cantonnements</i>, etc., pour les journées avec logement et nourriture.
1,307,267 60					
780,476 20					
383,877 75					
3,376 25					
3,782,265 40					
96,155 "					
3,686,110 40	3,624,568 58	61,541 82	"		

DÉSIGNATION DES CORPS.	EFFECTIF.						MONTANT	
	PRÉSENTS.		ABSENTS.		CHEVAUX		DU TRAITEMENT des OFFICIERS.	DE LA SOLDE DES SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS.
	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	En congé pour l'année.		De selle.	De trait.		
Trois régimens d'artillerie.	238	6,051	1,059	»	1,142	3,276	763,622 70	1,819,830 75
Escadron du train. . .	21	513	100	»	134	300	63,680 »	174,330 30
Compagnie d'ouvriers d'ar- tillerie.	4	122	»	»	5	»	10,845 50	39,558 70
Comp. de pontonniers .	6	195	»	»	10	»	16,666 25	58,848 95
Compagnie d'artificiers sé- dentaires	4	110	»	»	»	»	12,089 25	32,492 30
Solde pour 36 enfans de troupe; 13,140 journées à 25 centimes . . .	»	»	»	»	»	»	»	3,285 »
TOTAUX. . . fr.	273	6,996	1,159	»	1,291	3,576	866,903 70	2,128,346 »

A DÉDUIRE :

Pour journées en marche, au camp et en cantonnement, 209,355 journées à 21 c. fr.	43,964 55
Pour vacances d'emplois qui peuvent survenir pendant l'année.	7,000 10
Pour le traitement de cinq commandans d'artillerie de 2 ^e classe en résidence, porté à l'article de l'état-major particulier de l'artillerie	12,500 »

RESTE. fr.

— Solde de l'Artillerie.

CRÉDIT		DIFFÉRENCE		CRÉDIT	Observations.
DEMANDÉ POUR 1839.	ALLOUÉ POUR 1838.	EN PLUS AU BUDGET DE 1839.	EN MOINS AU BUDGET DE 1839.	définitivement alloué POUR 1839.	
2,583,453 45					L'augmentation provient : 1 ^o De ce que l'incomplet des officiers a été diminué de 20 ; 2 ^o D'une majoration de traitement demandée pour les officiers de santé et les vétérinaires, et 3 ^o De ce que le nombre de canonniers à cantonnes pen- dant l'exercice 1839, devant être moindre qu'en 1838, il y a moins de journées de solde sur lesquelles la diminution de 21 centimes par jour est opérée; cette dernière aug- mentation se trouve compen- sée par une diminution à l'article 13, <i>Cantonnements</i> , pour les journées avec loge- ment et nourriture
233,010 30					
50,404 20					
75,515 20					
44,581 53					
3,285 "					
2,995,249 70					
63,464 65					
2,931,785 05	2,821,631 05	110,154 "	"		

[illegible]

— Solde des troupes du Génie.

CRÉDIT		DIFFÉRENCES		CRÉDIT	Observations.
DEMANDÉ	ADJOUTÉ	EN PLUS AU BUDGET	EN MOINS AU BUDGET	définitivement alloué	
POUR 1839.	POUR 1838.	DE 1839.	DE 1839.	POUR 1839.	
0,300 »					L'augmentation provient 1 ^o De la majoration de traitement demandée pour les officiers de santé, etc.; 2 ^o De l'augmentation de solde allouée aux maîtres armuriers.
5,500 »					
3,350 »					
1,900 »					
850 »					
2,950 »					
2,500 »					
37,800 »					
14,750 »					
10,050 »					
25,200 »					
15,000 »					
11,830 »					
6,300 »					
144,280 »					
721 0					
143,558 00					
273 75					
846 80					
846 80					
423 40					
603 50					
603 50					
6,241 50					
33,309 90					
5,551 05					
24,960 »					
14,585 40					
7,022 00					
1,370 70					
35,113 »					
29,893 50					
131,071 50					
292,912 50					
436,471 10	»	»	»		
25,036 20	»	»	»		
411,434 90	409,143 92	2,290 98	»		

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE DE JOURNÉES		MONTANT	
	Hommes.	Chevaux.	De sous-officiers et gendarmes.	De chevaux.	DU TRAITEMENT annuel.	DE LA SOLDE journalière.
Colonel	1	4	»	1,460	9,500 »	»
Lieutenant-colonel	1	3	»	1,095	7,100 »	»
Majors	3	9	»	3,285	6,300 »	»
Capitaine-adjutant-major.	1	2	»	730	5,050 »	»
Capitaines	9	18	»	6,570	5,050 »	»
Lieutenants	9	18	»	6,570	2,950 »	»
Sous-lieutenants	19	38	»	13,870	2,500 »	»
	43	92			(TOTAL.	
					A déduire ½ p. %.	
					(RESTE.	
Adjudans-sous-officiers	4	4	1,460	1,460	»	3 76
Maréchaux-des-logis-chefs	9	9	3,285	3,285	»	3 28
Maréchaux-des-logis à cheval	57	57	20,805	20,805	»	3 »
Brigadiers à cheval	126	126	45,990	45,990	»	2 70
Gendarmes à cheval.	795	795	290,175	290,175	»	2 07
Maréchaux-des-logis à pied	11	»	4,015	»	»	2 03
Brigadiers à pied.	26	»	9,490	»	»	1 73
Gendarmes à pied	197	»	71,905	»	»	1 43
395,295 journ ^e de fourrages à 1 ^{re} 05 ^c .	»	»	»	»	»	»
	1225	991	447,125	395,295	»	»

TOTAUX.

— Solde de la Gendarmerie.

CRÉDIT		DIFFÉRENCES		CRÉDIT	Observations.
DEMANDE POUR 1839.	ALLOUÉ POUR 1838.	EN PLUS AU BUDGET DE 1839.	EN MOINS AU BUDGET DE 1839.	définitivement alloué POUR 1839.	
9,500 »					L'augmentation de fr. 27,513 70 c., proviend de ce que l'effectif du corps a été augmenté du nombre suivant : 1 Brigadier à cheval, 17 Gendarmes à cheval, et 13 Gendarmes à pied Total 31 hommes et 18 chevaux
7,100 »					
18,900 »					
5,050 »					
45,450 »					
26,550 »					
47,500 »					
160,050 »					
800 25					
159,249 75					
5,489 60					
10,774 80					
62,415 »					
124,173 »					
600,662 25					
8,150 45					
16,417 70					
102,824 15					
415,059 75					
1,345,966 70	»		»		
1,505,216 45	1,477,702 75	27,513 70	»		

GRADES.	EFFECTIF.			NOMBRE DE JOURNÉES DE			MONTANT	
	HOMMES.	CHEVAUX		employés subalternes	CHEVAUX		DU TRAITEMENT ANNUEL.	DE LA SOLDE JOURNALIÈRE.
		de selle.	de trait.		de selle	de trait		
<i>Service de santé.</i>								
Médecins principaux . . .	2	4	»	»	1,460	»	5,500	»
Id. de garnison . . .	6	12	»	»	4,380	»	4,650	»
Id. de bataillon . . .	10	10	»	»	3,650	»	2,950	»
Id. adjoints . . .	24	24	»	»	8,760	»	2,500	»
Pharmaciens de 2 ^{me} classe .	5	»	»	»	»	»	2,950	»
Id. de 3 ^{me} id. .	6	»	»	»	»	»	2,500	»
	53	50						TOTAL. . .
								A déduire 1/2 p. % . .
								RESTE. . .
<i>Service administratif.</i>								
Agent en chef . . .	1	2	»	»	730	»	5,050	»
Id. principaux . . .	3	3	»	»	1,095	»	3,800	»
Économés . . .	10	10	»	»	3,650	»	2,500	»
Commis . . .	26	»	»	»	»	»	1,270	»
Infirmiers-majors . . .	11	»	»	4,015	»	»	»	1 26
Maréchaux des logis . . .	11	»	»	4,015	»	»	»	1 69
Cuisiniers . . .	10	»	»	3,650	»	»	»	1 26
Caporaux . . .	11	»	»	4,015	»	»	»	» 95
Brigadiers . . .	20	»	»	7,300	»	»	»	» 95
Cornets . . .	10	»	»	3,650	»	»	»	» 95
Maréchaux ferrans. . .	4	»	»	1,460	»	»	»	» 74
Conducteurs de fourgons. .	128	»	240	46,720	»	87,600	»	» 74
Infirmiers . . .	141	»	»	51,465	»	»	»	» 74
Charrons, bourreliers et forgerons. . .	9	»	»	3,285	»	»	»	» 84
TOTAL . . .	395	15	240	129,575	23,725	87,600	»	»

TOTAL GÉNÉRAL. . . . fr.

— *Solde des Ambulances.*

CRÉDIT		DIFFÉRENCES		CRÉDIT	<i>Observations.</i>
DEMANDÉ POUR 1839.	ALLOUÉ POUR 1838.	EN PLUS AU BUDGET DE 1839.	EN MOINS AU BUDGET DE 1839.	définitivement alloué POUR 1839.	
11,000 »					L'augmentation provient de la majoration de traitement demandée pour les officiers de santé.
27,900 »					
29,500 »					
60,000 »					
14,750 »					
15,000 »					
158,150 »					
790 75					
157,359 25					
5,050 »					
11,400 »					
25,000 »					
33,020 »					
5,058 90					
6,785 35					
4,599 »					
3,814 25					
6,935 »					
3,467 50					
1,080 40					
34,572 80					
38,084 10					
2,759 40					
181,626 70					
338,985 95	285,146 50	53,839 45	»		

DÉSIGNATION DES CORPS.	NOMBRE DE JOURNÉES de SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS.	MONTANT DE LA MASSE à raison de 13 CENTIMES PAR JOUR.	CRÉDIT	
			DEMANDÉ POUR 1839.	ALLOUÉ POUR 1838.
Infanterie de ligne	8,285,500	1,077,115 "		
1 ^{er} Régiment de chasseurs à pied	858,115	111,554 95		
2 ^{me} et 3 ^{me} Id.	1,109,600	144,248 "		
Bataillon de l'Escaut	316,455	41,139 15		
Infanterie de réserve	472,440	61,417 20		
Compagnies sédentaires	176,295	22,918 35		
— de discipline.	147,460	19,169 80		
Dépôt de déserteurs	44,530	5,788 90		
Régimens de chasseurs à cheval	953,380	123,939 40		
— de lanciers	953,380	123,939 40		
— de cuirassiers.	503,700	65,481 "		
— de guides	258,785	33,642 05		
— d'artillerie.	2,202,045	286,265 85		
Escadron du train	137,610	24,389 30		
Compagnies d'ouvriers d'artillerie	44,530	5,788 90		
— de pontonniers	71,175	9,252 75		
— d'artificiers sédentaires	40,150	5,219 50		
Bataillon de sapeurs-mineurs	389,090	50,581 70		
Pour 198 enfans de troupe ; 72,270 journées à 9 centimes	"	6,504 30		
TOTAUX.	17,014,240	2,218,355 50	"	"
A DÉDUIRE : pour les journées de marche, au camp et en cantonnement.	2,722,644	353,943 72	"	"
RESTE. . . . fr.	14,291,596	1,864,411 78	1,864,411 78	1,699,725 35

ART 1^{er}. — *Masse de Pain.*

DIFFÉRENCES		CRÉDIT	<i>Observations.</i>
EN PLUS AU BUDGET	EN MOINS AU BUDGET	définitivement alloué	
DE 1839.	DE 1839	POUR 1839.	
			L'augmentation provient : 1^{re} De ce que l'on a porté l'allocation à 13 centimes la ration, au lieu de 12 1/2 portés en 1838, par suite de l'élévation du prix des céréales; 2^e De ce qu'il y a moins d'hommes cantonnés en 1839 qu'en 1838, et par conséquent moins de journées déduites sur cet article; cette augmentation se trouve compensée par une diminution à l'art. 13 pour journées avec logement et nourriture; 3^e Parce qu'une partie de l'infanterie n'a été portée en 1838 que pour huit mois, et qu'il y a 200 hommes de cette arme portés en plus en 1839 pour être employés à la fabrication d'armes.
164,686 43			

DÉSIGNATION DES CORPS.	NOMBRE DE JOURNÉES			MONTANT DE LA DÉPENSE.		
	donnant droit à l'indemnité représentative de fourra- ges.	DE FOURRAGES EN NATURE.		INDENNITÉ représentative A FR. 1-25 cmes par jour.	RATIONS légères A FR. 1-08 cmes la ration	RATIONS fortes A FR. 1-20 cmes la ration.
État-major général	25,185	"	124,100	31,481 25	"	148,920 "
Id. de place. . . .	9,490	"	"	11,862 50	"	"
Intendance	3,650	9,125	"	4,562 50	9,855 "	"
État-major de l'artillerie . .	12,045	3,285	"	15,056 25	3,547 80	"
Id. du génie	12,045	21,900	"	15,056 25	23,652 "	"
Infanterie. . . .	23,360	125,560	84,680	29,200 "	135,604 80	101,616 "
Cavalerie. . . .	"	2,054,220	819,790	"	2,218,557 60	983,748 "
Artillerie. . . .	"	471,215	1,305,240	"	508,912 20	1,566,288 "
Génie	"	2,555	"	"	2,759 40	"
Officiers en disponibilité . .	730	"	"	912 50	"	"
Ambulances	"	23,725	87,600	"	25,623 "	105,120 "
TOTAUX. . . .	86,505	2,711,585	2,421,410	108,131 25	2,928,511 80	2,905,692 "
A DÉDUIRE :						
Pour chevaux qui manqueront au complet et par suite des pertes présumées dans l'an- née	"	397,513	378,912	"	429,314 04	454,694 40
RESTE. . . .	86,505	2,314,072	2,042,498	108,131 25	2,499,197 76	2,450,997 60

— Masse de Fourrages.

CRÉDIT		DIFFÉRENCES		CRÉDIT	Observations.
DEMANDÉ POUR 1839.	ALLOUÉ POUR 1838.	EN PLUS AU BUDGET DE 1839.	EN MOINS AU BUDGET DE 1839.	définitivement alloué POUR 1839.	
180,401 25					L'augmentation provient de ce qu'après la formation du Budget de 1838, il a été possible de faire une réduction de fr. 45,883 09 sur cet article, par suite du résultat des adjudications; ce qui ne pourra avoir lieu pour 1839 que pour autant que les prix des adjudications soient moindres que ceux qui ont servi de base au Budget.
11,862 50					
14,417 50					
18,604 05					
38,708 25					
266,420 80					
3,202,305 60					
2,075,200 20					
2,759 40					
912 50					
130,743 »					
5,942,335 05					
884,008 44					
5,058,326 61	5,015,520 27	42,806 34	»		

DÉSIGNATION DES CORPS.	GRADES.	INDICATION du nombre de JOURNÉES DE CHAQUE GRADE.	ALLOCATION PAR JOURNÉE.	MONTANT.	TOTAL PAR ARME.
INFANTERIE ET SAPEURS-MINEURS.	Adjudans sous-officiers et tambours-majors.	40,150	» 60	24,080 »	2,557,061 70
	Musiciens	76,650	» 40	30,660 »	
	Sous-officiers	1,021,270	» 30	306,381 »	
	Caporaux et soldats	10,661,415	» 18	1,919,054 70	
	Première mise de petit équipement à 7,691 miliciens à incorporer à 36 fr. par homme.	»	»	278,876 »	
CHASSEURS A CHEVAL.	Adjudans sous-officiers	2,190	» 60	1,314 »	266,515 »
	Trompettes maréchaux-des-logis	730	» 50	365 »	
	Sous-officiers et trompettes	85,410	» 30	25,623 »	
	Brigadiers et chasseurs	865,050	» 26	224,913 »	
	Première mise de petit équipement à 286 mi- liciens à incorporer à 50 fr. par homme .	»	»	14,300 »	
LANCIERS ET GUIDES.	Adjudans sous-officiers	3,285	» 65	2,135 25	365,828 70
	Trompettes maréchaux-des-logis	1,095	» 55	602 25	
	Sous-officiers et trompettes	112,785	» 32	36,091 20	
	Brigadiers et soldats	1,085,000	» 28	303,800 »	
	Première mise de petit équipement pour 408 miliciens à incorporer à 50 fr. par homme.	»	»	20,400 »	
CUIRASSIERS.	Adjudans sous-officiers	2,190	» 55	1,204 50	143,620 50
	Trompettes maréchaux-des-logis	730	» 45	328 50	
	Sous-officiers et trompettes	54,750	» 28	15,330 »	
	Brigadiers et cuirassiers	446,030	» 25	111,507 50	
	Première mise de petit équipement à 305 miliciens à incorporer à 50 fr. par homme.	»	»	15,250 »	
ARTILLERIE.	Adjudans sous-officiers	1,095	» 60	657 »	533,462 25
	Trompettes maréchaux-des-logis	1,095	» 45	492 75	
	Sous-officiers et trompettes montés	132,495	» 28	37,098 60	
	— — non montés	87,600	» 30	26,280 »	
	Caporaux et canonniers montés	786,210	» 25	196,552 50	
	— — non montés	1,278,230	» 18	230,081 40	
	Première mise de petit équipement à 600 miliciens non montés à 36 fr. par homme.	»	»	21,600 »	
	Idem, pour 414 miliciens montés, à 50 fr. .	»	»	20,700 »	
ESCADRON DU TRAIN ET PONTONNIERS.	Adjudans sous-officiers	365	» 50	182 50	71,335 00
	Trompette maréchal-des-logis	365	» 40	146 »	
	Sous-officiers et trompettes	26,645	» 28	7,460 60	
	Brigadiers et soldats	231,410	» 25	57,852 50	
	Première mise de petit équipement pour 93 miliciens, à 50 francs par homme	»	»	4,650 »	
	Idem, pour 29 miliciens à 36 fr.	»	»	1,044 »	
AMBULANCES.	Renouvellement d'effets d'habillement .	»	»	21,000 »	21,000 »
Indemnité d'équipem ^t . aux sous-officiers promus au grade d'officier.		»	»	40,000 »	40,000 »
TOTAUX		17,014,240	»	»	3,998,823 75

Masse d'habillement et d'entretien.

CRÉDIT		DIFFÉRENCES		CRÉDIT	<i>Observations.</i>
DEMANDÉ POUR 1839.	ALLOUÉ POUR 1838.	EN PLUS AU BUDGET DE 1839.	EN MOINS AU BUDGET DE 1839.	définitivement alloué POUR 1839.	
3,098,823 75	»	»	»		Cette augmentation résulte : 1^{re} De ce qu'une partie des troupes d'infanterie n'a été portée en 1838 que pour 8 mois, et de ce que deux cents hommes de cette arme sont portés en plus pour 1839; 2^e De la majoration de l'allocation pour la masse d'habillement demandée pour les sous-officiers d'infanterie, des sapeurs-mineurs et de l'artillerie non montée; 3^e D'une allocation demandée pour le renouvellement des effets d'habillement des hommes faisant partie du corps des ambulances.
3,098,823 75	3,852,690 05	140,133 70	»		

DÉSIGNATION DES CORPS.	NOMBRE de journées de CHEVAUX DE TROUPE	ALLOCATION par JOURNÉE.	CRÉDIT	
			DEMANDÉ POUR 1839.	ALLOUÉ POUR 1838.
Chasseurs à cheval	907,890	» 09	81,665 10	
Lanciers	907,890	» 09	81,665 10	
Cuirassiers	470,120	» 09	42,310 80	
Guides.	235,060	» 09	21,155 40	
Artillerie	1,432,260	» 09	128,908 40	
Train	143,080	» 09	12,877 20	
Ambulances	87,600	» 09	7,884 »	
Entretien de 75 caissons de troupes et ferrure des chevaux, à 300 fr. par an et par caisson . .	»	»	22,500 »	
Entretien des caissons des généraux et officiers d'état-major et solde des conducteurs. . . .	»	»	16,778 80	
TOTAUX.	4,182,900	»	415,739 80	
A DÉDUIRE :				
Par suite d'incomplet et des pertes présumées dans l'année	776,425	» 09	69,878 25	
RESTE. . . . fr.	3,406,475	»	345,861 55	278,574 85

du harnachement, traitement et ferrure des chevaux.

DIFFÉRENCES		CRÉDIT	<i>Observations.</i>
EN PLUS AU BUDGET DE 1839.	EN MOINS AU BUDGET DE 1839.	définitivement alloué POUR 1839.	
			L'augmentation provient de ce que, par suite du restant disponible sur cette masse pour les années antérieures, il a pu être fait une diminution sur l'allocation demandée pour 1838, d'une somme de fr. 68,370 30 c.
67,286 70	»		

DÉSIGNATION DES CORPS.	EFFECTIF donnant DROIT A L'ALLOCATION.		ALLOCATION annuelle.	MONTANT.	TOTAL PAR ARME.
	HOMMES.	CHEVAUX.			
Infanterie de ligne.	44,064	»	1 »	44,064 »	55,283 »
1 ^{er} Régiment de chasseurs à pied	3,864	»	1 »	3,864 »	
2 ^{me} et 3 ^{me} Id. Id.	5,602	»	1 »	5,602 »	
Bataillon de l'Escout	866	»	1 »	866 »	
Compagnies sédentaires	483	»	1 »	483 »	
— de discipline	404	»	1 »	404 »	1,464 »
Bataillon de sapeurs-mineurs	1,464	»	1 »	1,464 »	
Chasseurs à cheval.	2,812	»	1 20	3,374 40	123,824 80
{ chevaux	»	2,486	16 »	39,776 »	
Lanciers	2,812	»	1 50	4,218 »	
{ chevaux	»	2,486	16 »	39,776 »	
Cuirassiers	1,518	»	» 70	1,062 60	
{ chevaux	»	1,288	16 »	20,608 »	22,802 20
Guides	759	»	6 20	4,705 80	
{ chevaux	»	644	16 »	10,304 »	
Artillerie.	363	»	1 55	562 65	
{ — montées.	3,861	»	» 50	1,930 50	
{ — de siège.	2,865	»	» 40	1,146 »	22,802 20
{ chevaux des batte- ries à cheval	»	297	7 25	2,153 25	
{ chevaux des batte- ries montées	»	3,498	4 25	14,366 50	
Train	613	»	» 50	303 50	
{ chevaux	»	392	4 25	1,666 »	
Compagnies d'ouvriers d'artillerie, ponton- niers et artificiers sédentaires	427	»	» 40	170 80	
TOTAL.					
A déduire pour des objets qui ne seront pas renouvelés pendant l'année					
RESTE.					

renouvellement du harnachement et de la bufléterie.

CRÉDIT		DIFFÉRENCES		CRÉDIT	<i>Observations.</i>
DEMANDE POUR 1839.	ALLOUÉ POUR 1838.	EN PLUS AU BUDGET DE 1839.	EN MOINS AU BUDGET DE 1839.	définitivement alloué POUR 1839.	
203,374 »	»	»	»		L'augmentation provient de ce que les objets à renouveler pendant l'année 1839, d'après les relevés fournis par les corps, excéderont de 28,000 fr., l'allocation demandée pour 1838
203,374 »					
20,374 »					
183,000 »	155,000 »	28,000 »	»		

DÉSIGNATION DES ARMES.	NOMBRE DE JOURNÉES de CHEVAUX DE TROUPE.	CRÉDIT	
		DEMANDÉ POUR 1839.	ALLOUÉ POUR 1838.
Infanterie	84,680		
Cavalerie	2,519,960		
Artillerie	1,575,340		
Ambulances	87,600		
TOTAL.	4,267,580		
A DÉDUIRE :			
1° Pour incomplet de chevaux et par suite des pertes présumées pendant l'année.	776,425		
2° Pour mouvemens éventuels	10,000		
3° Pour les chevaux cantonnés	61,320		
4° Pour les chevaux au camp.	280,032		
5° Pour les chevaux de la garde du camp	129,585		
RESTE. fr.	3,010,218 à 4 centimes.	120,408 72	109,780 92

Masse de casernement des chevaux.

DIFFÉRENCES		CRÉDIT définitivement alloué pour 1839.	<i>Observations.</i>
EN PLUS AU BUDGET DE 1839.	EN MOINS AU BUDGET DE 1839.		
			L'augmentation résulte de ce qu'il y aura moins de chevaux cantonnés en 1839 qu'en 1838, et par conséquent un plus grand nombre de chevaux placés dans les écuries et pour lesquels l'indemnité doit être payée. Cette augmentation est compensée par une diminution à l'art. 13, <i>Cantonnements</i>.
10,627 80	"		

DÉSIGNATION DES ARMES.	NOMBRE DE JOURNÉES de sous-officiers et soldats.	CRÉDIT	
		DEMANDÉ POUR 1839.	ALLOUÉ POUR 1838.
Troupes d'infanterie	11,410,395		
— de cavalerie	2,669,245		
— d'artillerie	2,545,510		
— du génie	389,090		
TOTAL.	17,014,240		
A DÉDUIRE :			
Pour les hommes en marche, au camp et en cantonnement	2,722,644		
RESTE.	14,291,596		
Lits de la compagnie Legrand	1,010 lits à 2 places. 19,590 » à 1 place. 105 demi-fournitures	29,795 » 401,595 » 1,260 »	
TOTAL. 20,600 fournitures à 365 jours d'occupation donnent, pour 19,590 lits à 1 place	7,150,350 journées.		
Pour les mariés 1,010 lits à 2 places	368,650		
TOTAL.	7,519,000		
A déduire 1/10 pour non-occupation	751,900		
RESTE.	6,767,100		
Fournitures à l'État pour 3,750 hommes.	1,368,750 à 2 c.	27,375 »	
— aux villes	6,155,746 à 5 c.	307,787 30	
TOTAL du nombre de journées.	14,291,596		
A payer pour la caserne de Lierre		11,088 »	
TOTAL.		778,900 30	767,105 20

Masse de casernement des hommes.

DIFFÉRENCES		CRÉDIT	<i>Observations</i>
EN PLUS AU BUDGET DE 1839.	EN MOINS AU BUDGET DE 1839.	définitivement alloué POUR 1839	
			L'augmentation provient de ce que l'allocation en 1838 ne comprenait un certain nombre d'hommes que pour 8 mois, et de ce qu'il y a 200 hommes d'infanterie portés en plus au Budget de 1839.
11,795 10	"		

DÉSIGNATION DES ARMES.	MONTANT DE LA DÉPENSE POUR 1837.	CRÉDIT	
		DEMANDÉ POUR 1839.	ALLOUÉ POUR 1838.
Service général	149,941 20	150,000 »	120,000 »

— *Frais de route des officiers.*

DIFFÉRENCES		CRÉDIT définitivement alloué pour 1839.	<i>Observations.</i>
EN PLUS AU BUDGET DE 1839.	EN MOINS AU BUDGET DE 1839.		
30,000 »	»		Cette augmentation est demandée parce que les dépenses de 1837 se sont élevées à cette somme, et qu'il est certain que l'allocation accordée pour 1838, sera insuffisante.

DÉSIGNATION DES ARMES.	MONTANT DE LA DÉPENSE POUR 1837.	CRÉDIT	
		DEMANDÉ POUR 1839.	ALLOUÉ POUR 1838.
Service général	85,144 04	150,000 »	115,000 »
Infanterie	44,219 47		
Cavalerie	9,861 30		
Artillerie	2,645 33		
Sapeurs mineurs	687 77		
TOTAUX. . . fr.	142,057 91	150,000 »	115,000 »

— *Transports généraux et autres.*

DIFFÉRENCES		CRÉDIT définitivement alloué pour 1839.	<i>Observations.</i>
EN PLUS AU BUDGET DE 1839.	EN MOINS AU BUDGET DE 1839.		
35,000 »	»		L'augmentation à cet article est demandée par suite de l'ouverture de nouvelles sections du chemin de fer par lequel les troupes d'infanterie sont transportées lorsqu'elles changent de résidence; mais il est à observer que, par suite de cette manière de voyager, il y a une diminution à l'article 13 du même chapitre par suite du nombre de journées avec logement et nourriture portées en moins.
35,000 »	»		

NATURE DE LA DÉPENSE.	CRÉDIT	
	DEMANDÉ POUR 1839.	ALLOUÉ POUR 1938.
Primes d'engagement et de rengagement	25,000 "	12,000 "

Primes d'engagement et de rengagement.

DIFFÉRENCES		CRÉDIT	<i>Observations.</i>
EN PLUS AU BUDGET DE 1839.	EN MOINS AU BUDGET DE 1839.	définitivement alloué POUR 1839.	
13,000 »	»		La somme demandée en plus pour 1839 est destinée à accorder des primes aux hommes de toutes armes, afin d'encourager les enrôlemens volontaires.

NATURE DE LA DÉPENSE.	CRÉDIT	
	DEMANDÉ POUR 1839.	ALLOUÉ POUR 1838.
Corps-de-garde des garnisons et cantonnemens	95,000 »	100,000 »

Chauffage et éclairage des corps-de-garde.

DIFFÉRENCES		CRÉDIT	<i>Observations.</i>
EN PLUS AU BUDGET DE 1839.	EN MOINS AU BUDGET DE 1839.	définitivement alloué POUR 1839.	
"	5,000 "		Les dépenses de 1837, sur cet article, ont fait reconnaître qu'une réduction de 5,000 fr. pouvait avoir lieu sur cette allocation.

NATURE DE LA DÉPENSE.	CRÉDIT	
	DEMANDÉ POUR 1839.	ALLOUÉ POUR 1838.
Service général	\$5,000 »	\$5,000 »

DÉSIGNATION DES CORPS.	NOMBRE DE JOURNÉES		CRÉDIT	
	avec logement et nourriture à 74 cent ^s par jour.	avec vivres de campagne à 44 g ⁵ /100 cent ^s par jour.	DÉMANDÉ POUR 1839.	ALLOUÉ POUR 1838.
Logement et nourriture des compagnies d'ambulan- cées	129,575	"	95,885 50	
Journées de marche de 9,826 miliciens de la levée de 1837, à incorporer, à raison de 4 journées de marche	39,304	"	29,084 96	
<i>Mouvements éventuels pendant l'année.</i>				
Troupes d'infanterie	40,000	"	29,600 "	
— de cavalerie	10,000	"	7,400 "	
— de l'artillerie	8,000	"	5,920 "	
— du génie	3,000	"	2,220 "	
<i>Troupes cantonnées à la frontière.</i>				
Troupes d'infanterie, 576 hommes avec logement et nourriture et 444 avec vivres de campagne.	210,240	162,060	228,423 57	
Cavalerie, 168 hommes avec logement et nour- riture	61,320	"	45,376 80	
Artillerie, 24 hommes avec logement et nourriture et 91 avec vivres	8,760	33,215	21,412 54	
Génie, 28 hommes avec logement et nourriture .	10,220	"	7,562 80	
<i>Troupes campées.</i>				
Rations pour officiers, sans genièvre, à $42\frac{20}{100}$. .	"	123,100	51,948 20	
Troupes d'infanterie	131,256	1,093,800	588,792 54	
Cavalerie	20,688	172,600	92,892 82	
Artillerie	17,200	86,000	51,385 "	
Génie	2,250	37,500	18,521 25	
<i>Troupes préposées à la garde du camp.</i>				
Rations d'officiers	"	51,242 ⁵	21,750 93	
Troupes d'infanterie	"	403,595	181,415 95	
Cavalerie	"	88,510	39,785 24	
Artillerie	"	56,180	25,252 91	
Génie	"	66,250	29,779 37	
Lavage des couvertures et des sacs à campement .	"	"	15,000 "	
Loyer des locaux pour l'état-major général et le gouverneur de la résidence.	"	"	11,100 "	
TOTAL. . . . fr.	691,813	2,374,052 ⁵	1,600,510 38	1,850,291 73

cantonnements, indemnités de logement et nourriture.

DIFFÉRENCES		CRÉDIT	<i>Observations.</i>
EN PLUS AU BUDGET DE 1839.	EN MOINS AU BUDGET DE 1839.	définitivement alloué POUR 1839.	
			La diminution sur cet article provient : 1^o De journées de marche avec logement et nourriture portées en moins pour les troupes voyageant par le chemin de fer ; 2^o Par suite de la réduction dans le nombre de troupes d'infanterie et de cavalerie en cantonnement avec logement et nourriture.
"	249,781 35		

NATURE DE LA DÉPENSE.	CRÉDIT	
	DEMANDÉ POUR 1889.	ALLOUÉ POUR 1888.
Indemnité de découcher aux sous-officiers et gendarmes.	70,000 »	70,000 »

Frais de découcher des gendarmes.

DIFFÉRENCES		CRÉDIT	<i>Observations.</i>
EN PLUS AU BUDGET DE 1839.	EN MOINS AU BUDGET DE 1839.	définitivement alloué POUR 1839.	

DÉSIGNATION DES CORPS.	NOMBRE DE CHEVAUX nécessaire POUR LE COMPLET.	NOMBRE NÉCESSAIRE pour LA REMONTE.	PRIX APPROXIMATIF des CHEVAUX.	CRÉDIT	
				DEMANDÉ POUR 1839.	ALLOUÉ POUR 1838.
Chasseurs à cheval . . .	2,486	150	520 »	78,000 »	
Lanciers.	2,486	150	520 »	78,000 »	
Cuirassiers	1,288	250	650 »	162,500 »	
Guides	644	100	610 »	61,000 »	
Artillerie et train. {	Chevaux de trait.	3,576	400 »	143,000 »	
	— de selle .	740	545 »	49,050 »	
Ambulances.	240	30	400 »	12,000 »	
TOTAUX.	11,460	1,140	»	588,550 »	825,450 »

ART. 15. — *Remonte.*

DIFFÉRENCES		CRÉDIT	<i>Observations.</i>
EN PLUS AU BUDGET DE 1839.	EN MOINS AU BUDGET DE 1839.	définitivement alloué POUR 1839.	
			La diminution sur cet article résulte de ce qu'il y aura un nombre de chevaux de cavalerie légère moindre à acheter en 1839 qu'en 1838.
»	236,900 »		

DÉSIGNATION des SERVICES.	DÉSIGNATION des PARTIES PRENANTES	MONTANT INDIVIDUEL.	TOTAL PAR GRADE	TOTAL PAR SERVICE.	CRÉDIT demandé POUR 1839.
SERVICE SÉDENTAIRE.	Artillerie	1 Inspecteur-général	3,150 »	3,150 »	6,960 »
		3 Directeurs d'arrondissement	1,270 »	3,810 »	
	Génie	1 Inspecteur-général	3,150 »	3,150 »	6,960 »
		3 Directeurs d'arrondissement	1,270 »	3,810 »	
		9 Commandans de province	»	8,100 »	
	État-Major de province et de place	3 à	1,270 »	3,810 »	
		2 à	900 »	1,800 »	
		7 à	510 »	3,570 »	26,120 »
		16 à	390 »	6,240 »	
		5 Majors de place faisant fonctions de com- mandant	260 »	1,300 »	
		5 Commandans temporaires	200 »	1,300 »	
	Intendance	4 Intendans dans les directions	3,800 »	15,200 »	30,200 »
		6 Sous-intendans dans les provinces	2,500 »	15,000 »	
	Infanterie	Inspecteurs-généraux	»	2,800 »	2,800 »
	Cavalerie	— —	»	700 »	700 »
	Service de santé	1 Inspecteur-général	2,500 »	2,500 »	2,500 »
		1 Chef de l'état-major général	3,000 »	3,000 »	
		5 Chefs d'état-major des divisions	1,800 »	9,000 »	
		1 Commandant en chef de l'artillerie	2,400 »	2,400 »	
		6 Commandans des divisions et du parc	600 »	3,600 »	
	État-major général et intendance.	1 Inspecteur des armes de guerre	600 »	600 »	
		1 Commandant en chef du génie	2,400 »	2,400 »	43,200 »
		12 Généraux de brigade	600 »	7,200 »	
		1 Waguemestre-général	600 »	600 »	
		1 Grand-prévôt	1,200 »	1,200 »	
SERVICE DE L'ARMÉE.		1 Intendant de 1 ^{re} classe	2,400 »	2,400 »	
		6 Intendans près des divisions et au camp	1,800 »	10,800 »	
		13 Régimens à	13,600 »	175,500 »	
		2 — de chasseurs à pied	12,000 »	24,000 »	
		9 — de réserve.	3,500 »	14,000 »	
		5 à	2,200 »	11,000 »	236,860 »
	Corps d'infanterie.	6 Compagnies sédentaires et de discipline	400 »	2,000 »	
		1 Bataillon de l'Escout	2,000 »	2,000 »	
		1 Régiment de grenadiers et voltigeurs	8,000 »	8,000 »	
		1 Dépôt d'étrangers	360 »	360 »	
	Cavalerie	4 Régimens de chasseurs et lanciers	6,000 »	24,000 »	39,000 »
		3 — de cuirassiers et guides	5,000 »	15,000 »	
		3 — d'artillerie	8,000 »	24,000 »	
	Artillerie	1 Escadron du train	4,000 »	4,000 »	28,700 »
		3 Compagnies de pontonniers, ouvriers d'artillerie et artificiers sédentaires	»	700 »	
	Sapeurs-mineurs.	1 Bataillon	5,000 »	5,000 »	5,000 »
	Gendarmerie	9 Compagnies	»	11,000 »	11,000 »
	Ambulances	3 —	»	3,000 »	3,000 »
		TOTAUX. fr.	»	443,000 »	443,000 »

de bureau et d'administration des corps.

CRÉDIT alloue POUR 1838.	DIFFÉRENCES		CRÉDIT définitivement alloue POUR 1839.	<i>Observations</i>
	EN PLUS AU BUDGET DE 1839.	EN MOINS AU BUDGET DE 1839.		
368,000 »	75,000 »	»		L'augmentation sur cet article provient de ce qu'en 1838 la situation de la masse des recettes et dépenses imprevues des corps de cavalerie, a permis de supprimer pour l'année l'allocation demandée pour ces corps.
368,000 »	75,000 »	»		

SERVICES ET NATURE DES DÉPENSES.	TRAITEMENT		CRÉDIT	
	INDIVIDUEL DE CHAQUE GRADÉ.	PAR GRADE.	DEMANDÉ POUR 1839.	ALLOUÉ POUR 1838.
ARTICLE PREMIER.				
<i>Personnel de l'administration et du magasin général des médicaments.</i>				
1 Inspecteur-général	8,400 "	8,400 "		
1 Médecin en chef	6,300 "	6,300 "		
1 — de garnison	4,650 "	4,650 "		
1 Pharmacien principal.	4,650 "	4,650 "		
1 — de 2 ^{me} classe	2,950 "	2,950 "		
1 — de 3 ^{me} —	2,500 "	2,500 "		
Total.		29,450 "		
A déduire $\frac{1}{2}$ pour cent. . . .		147 25		
Reste.		29,302 75		
1 Élève de 1 ^{re} classe	500 "	500 "		
1 Commis aux écritures	2,100 "	2,100 "		
			31,902 75	25,206 40
ART. 2.				
<i>Pharmacie centrale.</i>				
Location des bâtiments.		3,800 "		
Achat de médicaments, lingerie et menues dépenses.		136,000 "		
			139,800 "	93,800 "
ART. 3.				
<i>Personnel des hôpitaux sédentaires.</i>				
4 Médecins principaux	5,500 "	22,000 "		
8 — de garnison	4,650 "	37,200 "		
3 — de régiment	3,800 "	11,400 "		
8 — de bataillon	2,950 "	23,600 "		
25 — adjoints	2,500 "	62,500 "		
1 Pharmacien principal.	4,650 "	4,650 "		
2 — de 1 ^{re} classe	3,800 "	7,600 "		
9 — de 2 ^{me} —	2,950 "	26,550 "		
10 — de 3 ^{me} —	2,500 "	25,000 "		
7 — de 3 ^{me} — chargés d'un service	2,500 "	17,500 "		
Total.		238,000 "		
A déduire $\frac{1}{2}$ pour cent. . . .		1,190 "		
Reste.		236,810 "		
8 Étèves de 1 ^{re} classe	500 "	4,000 "		
8 — 2 ^{me} —	300 "	2,400 "		
A REPORTER.		243,210 "	171,702 75	119,006 40

Service de santé.

[illegible]

SERVICES ET NATURE DES DÉPENSES.		TRAITEMENT		CRÉDIT	
		INDIVIDUEL DE CHAQUE GRADÉ	PAR GRADE.	DEMANDÉ POUR 1839.	ALLOUÉ POUR 1838.
SERVICE ADMINISTRATIF.	REPORT.		243,210 "	171,702 75	119,006 40
	5 Directeurs de 1 ^{re} cl. { 2 pensionnés. à	1,690 "	3,380 "		
	{ 1 -- à.	850 "	850 "		
	{ 2 non pensionn.	2,500 "	5,000 "		
	7 Direct ^{rs} de 2 ^{me} cl. dont { 2 solde ancienne.	"	4,000 "		
	{ 5 — nouvelle.	1,800 "	9,000 "		
	5 Directeurs adjoints de 1 ^{re} classe	1,400 "	7,000 "		
	7 — — 2 ^{me} —	1,200 "	8,400 "		
	Total.		37,630 "		
	A déduire $\frac{1}{2}$ pour cent. . . .		188 15		
	Reste.		37,441 85		
	5 Commis aux écritures de 1 ^{re} classe . .	900 "	4,500 "		
	7 — — de 2 ^{me} —	800 "	5,600 "		
	42 Employés de 1 ^{re} classe dans les hôpitaux de 1 ^{re} classe.	par jour 1 26	19,315 80		
	30 Employés de 2 ^{me} classe dans les hôpitaux de 2 ^{me} classe	— 1 05	11,497 50		
Total.			78,355 15		
Total de l'art. 3.			321,565 15		
ART. 4.				321,565 15	241,163 25
<i>Matériel des hôpitaux.</i>					
Supplément de solde pour les militaires traités dans les hôpitaux, dont la solde n'excède pas 52 centimes. Traitement de militaires malades dans les hôpitaux civils, etc.		75,000 "	75,000 "		
Location de bâtimens et menues réparations . .		25,000 "	25,000 "		
				100,000 "	100,000 "
ART. 5.					
Entretien de 5 élèves à l'école vétérinaire . . .		600 "	3,000 "		
				3,000 "	3,000 "
TOTAL.				596,267 90	463,174 65

CHAPITRE IV. ARTICLE UNIQUE. — *École militaire.*

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES		Observations.
	PAR ARTICLE.	PAR SPECIALITÉS.	
§ 1 ^{er} . SOLDE DES ÉLÈVES (a).			
80 Élèves à fr. 593 12 ⁵ c ⁵	47,450	47,450	
§ 2. ÉTAT-MAJOR.			
Colonel-commandant et directeur	3,000		
Commandant en second	1,500		
2 Examineurs permanens	6,000		
1 Instructeur	800		
2 Adjoints	1,200		
4 Inspecteurs des études	6,000	25,500	
2 Dessinateurs	2,800		
1 Secrétaire.	1,500		
1 Aumônier.	2,000		
1 Médecin	700		
Employés du service intérieur.			
1 Waguemestre	350		
1 Infirmier	400		
3 Portiers	1,300		
3 Hommes de peine	1,200	4,265	
2 Tambours	365		
1 Conservateur des instrumens	300		
1 Préparateur de chimie	350		
§ 3. PROFESSEURS ET RÉPÉTITEURS.			
1 ^o Militaires.			
6 Professeurs	7,600		
3 Répétiteurs	3,000	10,600	
2 ^o Civils.			
10 Professeurs	30,000		
6 Répétiteurs	12,000	42,000	
A REPORTER. fr.		129,815	

a) Les frais d'entretien des élèves sont couverts par une allocation de 1 fr. 625/1000 par élève et par jour, ou 593 fr. 12⁵ cent⁵ par an. Cette allocation se compose de :

f. » 92 c pour l'ordinaire.
 » 455 » masse d'entretien.
 » 25 » deniers de poche.

TOTAL. . . fr. 1 625.

CHAPITRE IV, ARTICLE UNIQUE. — *École militaire* (suite).

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES.		Observations
	PAR ARTICLE.	PAR SPÉCIALITÉS.	
REPORT. fr.		129,815	
<i>A nommer.</i>			
2 Professeurs	6,000	21,500	
5 Répétiteurs	7,500		
6 Maîtres	8,000		
§ 4. DÉPENSES GÉNÉRALES.			
Frais de bureau	3,000	30,685	
Chauffage, éclairage, manipulations, etc. . .	20,000		
Dépenses diverses et imprévues.	7,685		
§ 5. LOYERS.			
Quartier de Ruysbroeck	5,300	8,000	
Bâtimens du palais du prince d'Orange. . .	2,000		
Réparations	700		
§ 6. ÉCOLE DES SOUS-OFFICIERS.			
Pour 180 élèves.		20,000	
TOTAL. fr.		210,000 (a)	

a) Sur cette somme de 210,000 francs il y a 28,000 francs (des §§ 5 et 6), qui sont des dépenses temporaires, reste donc pour l'école militaire en réalité 182,000 francs.

Mais 62 élèves verseront au trésor une pension de 800 francs. Ce qui produira 49,600 francs, l'État ne supportera donc en définitive qu'une dépense de 132,400 francs.

On ne compte pour 1839 que 62 élèves sur 80 payant pension, parce que, pendant cet exercice, 18 élèves recevront des bourses, 12 bourses au lieu de 6 ayant dû être réparties dans la promotion de 1837.

Il a paru juste d'adopter cette mesure exceptionnelle, parce que plusieurs jeunes gens s'étaient présentés à l'école, espérant que la clause du paiement d'une pension n'interviendrait que quand leurs études seraient terminées, ce qui avait eu lieu pour les promotions antérieures, et que l'on eût été autrement dans l'obligation de ne point conserver à l'école des jeunes gens studieux, qui suivaient les cours depuis six mois, et dont les parens étaient hors d'état de payer la pension.

NATURE DES DÉPENSES.	SOMMES PARTIELLES.	CRÉDIT	
		DIMANDÉ POUR 1839.	ALLOUÉ POUR 1838.
1 ^o Entretien du matériel et des armes de guerre dans les places et postes fortifiés sur la ligne, achat d'outils et d'approvisionnements, confection de munitions, dépenses relatives aux exercices du polygone, frais de bureau des comptables de l'artillerie, confection de baquets pour l'emmagasinage des poudres, achat de bois pour plates-formes, solde de portiers d'arsenaux, allocations accordées aux conducteurs temporaires accompagnant les convois de matériel, frais d'encaissement des fonds, journées d'ouvriers à défaut d'artilleurs, dépenses relatives au remuage des poudres et à la visite des munitions formant l'approvisionnement des places de guerre, savoir :			
Dans la 1 ^{re} direction	28,000 »		
Id. 2 ^o id.	25,000 »	a) 110,000 »	110,000 »
Id. 3 ^o id.	57,000 »		
2 ^o Achat d'approvisionnements pour la place de Diest .	»	b) 50,000 »	»
3 ^o Achat de poudre de guerre	»	c) 460,000 »	100,000 »
4 ^o Achat de projectiles.	»	d) 140,000 »	»
5 ^o Fabrication et réparation d'armes de guerre.			
7000 fusils d'infanterie à silex, au prix de fr. 32 »	224,000 »		
2000 carabines avec platines dites <i>Kopteur</i> à 38 »	76,000 »		
1000 mousquetons de cavalerie avec id. à 28 »	28,000 »		
1000 sabres de cavalerie à 22 30	22,300 »		
2000 sabres d'infanterie à 6 »	12,000 »		
300 casques de cuirassiers à 30 »	9,000 »		
Réparations d'armes	50,000 »		
TOTAL fr.	421,300 »		
A DÉDUIRE :			
Les frais de location de la fabrique dont la dépense est imputée à l'article 2 du chapitre 5 20,000			
La solde des ouvriers militaires. 26,000	46,000 »		
RESTE. fr.	»	e) 375,300 »	352,100 »
6 ^o Travaux de la fonderie de Liège, en bouches à feu en fer et en bronze, projectiles, essieux en fer et autres ferrures pour matériel de siège et de place, moyeux en fonte, réparation du matériel des places et de l'armée, constructions relatives à l'équipage de ponts, améliorations à apporter aux ateliers de l'établissement, et dépenses concernant l'entretien des fourneaux, instrumens et outils, savoir :			
A REPORTER. fr.	»	1,135,300 »	562,100 »

Matériel de l'artillerie.

DIFFÉRENCES		CRÉDIT définitivement alloué POUR 1839.	Observations.
EN PLUS AU BUDGET DE 1839.	EN MOINS AU BUDGET DE 1839.		
			a) Ces fonds sont destinés : 1^o à l'entretien et à la conservation du matériel dans les forteresses et au remplacement des effets consommés; 2^o à l'achat d'une partie des divers attirails et matières manquant à l'approvisionnement des magasins. Le crédit demandé n'excède d'ailleurs pas le chiffre accordé pour le même objet au Budget de 1838. b) Les travaux de défense qu'on élève à Diest devant être achevés dans trois ans, on porte ici le tiers de la dépense qu'occasionnera l'approvisionnement des magasins en armemens, assortimens et dépendances des bouches à feu, évalués à une somme de 150,000 francs, indépendamment des pièces, allûts, projectiles, poudres et armes à feu dont se composera l'armement de la place. c) La somme demandée comprend : 1^o 230,000 fr. pour remplacer 143,800 kilog. de poudre retirée d'autres places pour compléter l'approvisionnement de Venloo; 2^o 130,000 fr. qui forment le tiers de la valeur de la poudre nécessaire à l'approvisionnement des magasins de la place de Diest; 3^o 100,000 fr. pour remplacer une quantité de 50 à 60,000 kilog. de poudre, que comporteront les consommations à faire en 1839 pour le tir à la cible, les exercices à feu et le service des gardes dans les corps de l'armée, ainsi que celles occasionnées par les exercices du polygone des troupes d'artillerie et les pertes résultant des avaries qui sont dues à l'humidité des magasins dans quelques localités. L'excédant de la dépense est donc formé par les sommes figurant ci-dessus sous les nos 1 et 3. d) Dans ce crédit est comprise une somme de 80,000 fr. qui forme le tiers de la valeur des projectiles (excepté les bombes et les obus qui seront faits à la fonderie de Liège) nécessaires à l'armement de la place de Diest. Les 60,000 francs restans sont demandés pour continuer l'exécution de marchés passés sous l'ancien Gouvernement, et qui pourront être accomplis en 1840. Cette somme a été retranchée du Budget de l'exercice 1838, sur la demande du ministre de la guerre, par la raison que les fournitures de projectiles imputables sur l'exercice 1837, ne pouvaient être accomplies que dans le courant de l'année 1838, vu que cette fabrication donne lieu à de nombreux rebuts dont le remplacement occasionne des retards dans l'exécution des marchés. Les projectiles à fournir en vertu de ces marchés sont d'ailleurs nécessaires pour compléter en partie ceux qui manquent à l'armement des forteresses du royaume, et qu'il est plus avantageux de faire livrer par des particuliers, que de les faire confectionner à la fonderie de Liège. e) Les approvisionnements de réserve étant beaucoup au-dessous du chiffre qu'ils doivent atteindre, la confection des armes et armures mentionnées ci-contre est indispensable pour compléter une partie de celles qui doivent se trouver en réserve, ainsi que pour remplacer les pertes éventuelles et les armes mises hors de service dans les corps de l'armée.
50,000 "	"		
360,000 "	"		
140,000 "	"		
23,200 "	"		
573,200 "	"		

NATURE DES DÉPENSES.	SOMMES PARTIELLES.	CRÉDIT	
		DEMANDÉ POUR 1839.	ALLOUÉ POUR 1838.
REPORT. fr.		1,135,300 »	562,100 »
Achat de fontes fortes et douces.	50,000 »		
Id. fers forgés, tôles et aciers, déduction faite du fer qui proviendra de vieilles ferrailles manipulées au moyen du <i>maku</i> dans l'établissement.	10,000 »		
Achat de houille, menus charbons et coak.	25,000 »		
Id. bois de construction	10,000 »		
Id. cordages, clous, toile pour prelat, huile, etc.	6,200 »	a) 164,000 »	164,000 »
Id. d'un tour à chariot pour tourner les bouches à feu.	2,000 »		
Id. d'une machine à tourner les tourillons des bouches à feu.	2,500 »		
Traitement des employés et salaire des ouvriers.	50,000 »		
Menus achats et dépenses diverses de la fonderie.	8,300 »		
7 ^e Constructions à l'arsenal d'Anvers.			
5 Affûts de place côte pour canons de 24	} formant le 1/3 du matériel nécessaire pour l'armement de Diest.		
11 id. id. 18			
28 id. id. 12			
5 Affûts de siège id. 6			
5 id. pour obusiers de 20 centimètres.			
30 fourgons à l'usage de l'armée.			
40 voitures dites prolonges.			
38 Affûts de siège pour canons de 24	} pr former un équipage de siège.		
18 id. id. 18			
3 id. id. 12			
183 voitures.			
Achat de matériaux en bois et en fer y compris les frais résultant du débit des bois, achat de cuivre, de tôle, outils et ingrédients divers à l'usage des ateliers	131,601 »		
Achat de charbon de forge	9,200 »		
Salaire des ouvriers pour main-d'œuvre de 183 voitures.	70,000 »		
Traitement des employés de l'arsenal, comprenant les maîtres-ouvriers, les contre-maîtres, dessinateurs, commis, sous-surveillants des magasins, le portier de l'établissement et les journaliers.	17,599 »	b) 230,000 »	230,000 »
Frais de bureau.	1,600 »		
8 ^e Achat de harnais pour une partie des attelages nécessaires aux batteries de réserve	»	c) 30,000 »	30,000 »
9 ^e Entretien du matériel des batteries de campagne	»	d) 15,000 »	15,000 »
10 ^e Dépenses relatives à l'instruction théorique et pratique des officiers d'artillerie	»	e) 10,000 »	10,000 »
11 ^e Achat de bois de construction pour former un approvisionnement à l'arsenal d'Anvers.	»	f) 46,000 »	46,000 »
12 ^e Dépenses résultant de la confection de modèles des constructions d'artillerie.	»	g) 10,000 »	10,000 »
13 ^e Dépenses diverses et menus achats	»	h) 25,000 »	25,000 »
TOTAUX.		1,665,300 »	1,092,100 »

Matériel de l'Artillerie (suite).

DIFFÉRENCES		CRÉDIT définitivement alloué pour 1839.	Observations.
EN PLUS AU BUDGET DE 1839.	EN MOINS AU BUDGET DE 1839.		
373,200 "	"		a) La demande de ce crédit est basée sur le besoin de faire fabriquer 50 bouches à feu formant le tiers de celles qui sont nécessaires à l'armement de Diest, et une certaine quantité de projectiles pour l'approvisionnement de la même place. Les dépenses à faire n'excèdent pas l'allocation demandée pour l'exercice 1838. b) Cette dépense est motivée par le besoin de compléter le matériel nécessaire à la composition d'un équipage de siège, et de construire le tiers des affûts qui doivent former l'armement de la place de Diest. L'allocation demandée n'excède pas le chiffre de celle qui figure au Budget de 1838, parce que parmi les approvisionnements existants dans les magasins de l'arsenal d'Anvers, il se trouve une partie des bois nécessaires à la construction de ce matériel, ce qui permet de retrancher de la dépense réelle une somme de 25,000 fr. qui forme la valeur des matériaux disponibles. c) Les batteries de réserve qui ont été construites à l'arsenal d'Anvers exigent la dépense indiquée ci-contre, qui ne forme que le tiers de la somme nécessaire pour porter au complet les harnais dont on a besoin pour atteler le matériel de ces batteries. d) La même allocation a été accordée pour l'exercice 1838, et elle sera nécessaire en 1839. e) Cette somme est indispensable au complément d'instruction à donner aux jeunes officiers de l'arme qui, à cause des pressants besoins en 1830 et 1831, n'ont pu achever leurs études. f) Cet approvisionnement est nécessaire pour procurer l'avantage de n'employer les bois qu'après trois années de coupe, temps nécessaire pour opérer une complète dessiccation. La grande quantité de matériel restant à confectionner pendant les années subséquentes pour l'armement de Diest et pour compléter ce qui manque dans d'autres places, de même que pour remplacer les attirails détériorés par l'usage, rend indispensable de former cet approvisionnement. g) Cette dépense est nécessaire pour avoir les modèles indispensables au perfectionnement du matériel d'artillerie et à l'instruction des officiers qui désirent les consulter. h) Ces fonds sont nécessaires pour faire face à diverses dépenses du service non prévues, et qui sont d'ailleurs justifiées dans la forme ordinaire.
"	"		
"	"		
"	"		
"	"		
"	"		
"	"		
"	"		
573,200 "	"		

DÉSIGNATION DES PLACES.	ÉVALUATION DES DÉPENSES POUR			CRÉDIT demandé POUR 1839.
	ENTRETIEN ordinaire.	CONSTRUCTIONS ET RÉPARATIONS.		
		Bâtimens.	Fortifications.	
Termonde	18,300 "	6,300 "	4,400 "	29,000 "
Nieuport	20,000 "	"	51,400 "	71,400 "
Gand	12,000 "	24,000 "	"	36,000 "
Audenaerde	9,600 "	"	"	9,600 "
Menin	11,200 "	4,000 "	3,400 "	19,200 "
Ostende	22,000 "	29,100 "	142,750 "	193,850 "
Ypres	18,000 "	7,400 "	"	25,400 "
Ath.	12,600 "	20,000 "	5,500 "	38,100 "
Mons	10,000 "	5,000 "	22,000 "	43,000 "
Tournay	18,000 "	2,200 "	11,000 "	31,200 "
Charleroy.	18,500 "	20,900 "	"	39,400 "
Namur.	21,000 "	51,900 "	6,500 "	79,400 "
Dinant.	5,800 "	14,100 "	"	19,900 "
Mariembourg	7,500 "	"	"	7,500 "
Philippeville	14,200 "	16,015 "	"	30,215 "
Bouillon	8,000 "	4,000 "	"	12,000 "
Arlon	5,000 "	37,300 "	"	42,300 "
Diest	"	"	1,600,000 "	1,600,000 "
Anvers (la place)	40,000 "	41,000 "	4,554 19	85,554 19
Anvers (la citadelle)	6,000 "	126,763 21	39,500 "	172,263 21
Forts St-Philippe et Ste-Marie	6,300 "	9,100 "	"	15,400 "
Fort Léopold.	"	"	200,000 "	200,000 "
Liège	25,000 "	181,866 10	15,000 "	221,866 10
Huy	3,000 "	"	6,000 "	9,000 "
Venloo	13,000 "	1,800 "	900 "	15,700 "
Lierre.	7,000 "	35,800 "	34,000 "	76,800 "
Hasselt	13,200 "	"	"	13,200 "
Malines	7,000 "	30,000 "	"	37,000 "
Bruxelles.	12,500 "	"	"	12,500 "
Louvain	6,300 "	"	"	6,300 "
Vilvorde	1,400 "	"	"	1,400 "
A REPORTER fr.	378,400 "	669,150 31	2,146,904 19	3,194,454 50

— *Matériel du Génie.*

CRÉDIT alloué POUR 1838.	DIFFÉRENCES		CRÉDIT définitivement alloué POUR 1839.	Observations.
	EN PLUS AU BUDGET DE 1839.	EN MOINS AU BUDGET DE 1839.		
				Les dépenses du service du génie se subdivisent en cinq parties distinctes, savoir : La 1^{re} concerne l'entretien ordinaire et annuel des fortifications et des bâtimens militaires du royaume, avec les petites réparations qui y sont reconnues nécessaires ; La 2^e est relative aux constructions nouvelles et aux grandes réparations des bâtimens militaires ; La 3^e a pour objet les constructions et réparations des ouvrages de fortifications ; La 4^e se compose de quelques dépenses accessoires et inhérentes au service du génie dans les places ; La 5^e comprend les dépenses à faire pour le service du camp de Beverloo, et les ouvrages de défense. 1^{re} PARTIE. — <i>Entretien ordinaire.</i> La somme demandée est de fr. 378,400, elle diffère de celle allouée l'année dernière, parce que l'on a reconnu que pour entretien convenablement les fortifications et bâtimens militaires de différentes places, telles que Neupoit, Audenaerde, Ostende, Liège, Hasselt et Bruxelles, il était nécessaire d'allouer une somme plus élevée que celle accordée jusqu'ici. 2^e PARTIE. — <i>Construction et réparations des bâtimens.</i> La somme demandée est de fr. 669,150 31 c^s, et a pour objet principal les travaux ci-après désignés : Gand. — Travaux à l'hôpital militaire. . . 17,850 — — — à la boulangerie. . . 6,156 Ostende. — Aggrandissement de l'infirmerie . . 22,600 — — — Peinture générale des bâtimens militaires . . . 6,500 Ypres. — Travaux pour amener l'eau à l'hôpital. 7,400 Ath. — Travaux d'améliorat. à la caserne 20,000 Mons. — Construction d'une salle de bains à l'hôpital 5,000 Chaileroij. — Construct. d'un mag. à l'hôpit. 15,000 Namur. — Construction d'un local au-dess. de la caserne de Tert-Neuve. 35,000 — — — Travaux aux magasins à poudre et arsenaux 11,200 Dinant. — Recouvrement des charges de l'arsenal et autres locaux . . 13,100 Aillon. — Achèvement des travaux de construction de la caserne d'infanterie commencée en 1837 . . 37,300 Anvers. — (la place). Construct. d'un hang. pour l'artillerie 35,000 — — — Construction d'un laboratoire . . 6,000 — — — (la citadelle) Construction d'un hôpital militaire, celui existant ne pouvant plus servir . . 125,000 Fort-St-Marie — Améliorat. nécessaire aux bâtim. 7,800 Liège. — Réparat. urgentes aux bâtimens 20,000 — — — Travaux d'agrandiss. des bâtim. de la fonderie de canons. . . 9,000 — — — Achèvement de la manufact. d'armes. 130,000 Lierie. — Mur de clôture du mag. à poud. 6,000 — — — Construct. d'un laboratoire pour l'artillerie 13,000 — — — Réparations à l'hôpital militaire. 7,000 — — — Améliorat. à la caserne d'infanterie 7,800 Malines. — Appropriation de l'arsenal . 20,000 — — — Construction d'un laboratoire. 10,000 Total. fr. 620,206
))	))	))		

DÉSIGNATION DES PLACES.	ÉVALUATION DES DÉPESNES POUR			CRÉDIT
	ENTRETIEN	CONSTRUCTIONS ET RÉPARATIONS.		demandé
		ordinaire.	Bâtimens.	Fortifications.
REPORT fr.				3,194,454 50
Pour frais de surveillance générale des travaux	"	"	"	36,548 20
— indemnité pour terrains occupés par les fortifications . . .	"	"	"	6,469 18
— loyer de bâtimens ou terrains pour le service militaire . . .	"	"	"	45,678 12
frais de bureau des commandans du génie dans les places et du directeur des travaux du camp de Beverloo	"	"	"	25,475 "
— frais de dessinateur, lever de plans, etc	"	"	"	10,780 "
— achat d'outils pour les 7 ^{me} et 8 ^{me} compagnies de sapeurs- mineurs	"	"	"	2,800 "
école théorique et pratique du bataillon des sapeurs- mineurs à Liège	"	"	"	27,000 "
<i>Travaux et dépenses extraordinaires.</i>				
— constructions et réparations au camp de Beverloo.	"	"	"	180,795 "
— entretien et construction d'ouvrages passagers de défense, indemnités pour occupation de terrains par ces ouvrages.	"	"	"	135,000 "
	"	"	"	3,665,000 "

Matériel du Génie (suite).

CREDIT alloue POUR 1838.	DIFFÉRENCES		CREDIT définitivement alloue POUR 1839.	Observations.
	EN PLUS AU BUDGET DE 1839.	EN MOINS AU BUDGET DE 1839.		
				Le surplus a pour objet des réparations urgentes et indispensables à faire à divers bâtimens militaires et surtout aux hôpitaux. 3^e PARTIE. — <i>Construction et réparation d'ouvrages de fortifications.</i> La somme demandée est de fr. 2,146,904 19 cs, et a pour objet principal l'exécution des travaux suivans : Nieuport. — Reconstitution de l'escalotte n^o 60, etc. 10,600 — — Continuation des réparations aux murs du double front d'ouest 18,000 — — Répar. à l'issue de chasse, etc. 13,000 Ostende. — Construction d'une clôture défensive à la face gauche du bastion n^o 1 138,500 Mons. — Répar. urgentes aux ponts 22,000 Tournay. — Mise en état de manœuvre de différens ponts-levis 11,000 Diest. — Continuation des fortifications 1,600,000 Aubers (la citadelle). — Achèvement des réparations aux murs de contrescarpe 36,000 Fort Leopold. — Continuation des travaux de construction de ce fort 200,000 Lige. — Réparation aux fortifications des forts 11,000 Lierre. — Palissadement de la place 27,500 — — Construction de deux batteries en terre 6,500 4^e PARTIE. — <i>Depenses accessoires.</i> La somme demandée est de fr. 154,750 50 cs, et a rapport à la dépense à faire pour frais de surveillance des travaux, frais de bureau, de location de bâtimens, etc. Dans cette somme est comprise celle de 27,000 francs destinée à l'école théorique et pratique du bataillon des sapeurs-mineurs à Lige. Cette dépense est nécessaire pour couvrir les frais de premier et deuxième, tels que achat de livres, instrumens, matériaux, mobilier, etc. 5^e PARTIE. — <i>Travaux du camp de Beverloo et ouvrages de défense.</i> La somme demandée pour le camp est de 180,795 francs, et doit être employée à l'exécution des travaux suivans : 1^o Baraque pour l'inspecteur général de l'artillerie 5,341 2^o Latrine et corps de garde pour le camp d'artillerie 1,454 3^o Hangar pour magasin du camp 10,000 4^o Hôpital militaire (amélioration et reconstruction de la partie incendiée) 75,000 5^o Baraque pour l'intendant militaire 9,000 6^o Amélior. général des baraques du camp 20,000 7^o Entretien et réparation des baraques 25,000 8^o Paiement des journées des ouvriers militaires à employer à ces divers travaux 35,000 TOTAL. fr. 180,795 La somme demandée, pour ouvrages de défense, s'élève à 135,000 francs. Cette somme doit être employée à la construction d'une tête de pont à Willebroeck, à une caserne cantonnée au village de Capryke, ainsi que de logemens, corps de garde et magasins dans les postes de la frontière de Zélande restaurés en 1838.
»	»	»		

NOMBRE de rations de fourrages sur ped de CAIX.	GRADES ET EMPLOIS.	SOMMES	
		INDIVIDUELLES.	ANNUELLES.
	ART. 1^{er}. — Traitemens temporaires, de disponibilité, de non-activité, de réforme et pensions temporaires.		
	DISPONIBILITÉ.		
730	1 Colonel de cavalerie	5,600 "	5,600 "
	NON-ACTIVITÉ.		
"	2 Généraux de brigade	5,250 "	10,500 "
"	2 Colonels	4,200 "	8,400 "
"	3 Lieutenans-colonels	3,150 "	9,450 "
"	2 Majors.	2,525 "	5,050 "
"	1 —	2,500 "	2,500 "
"	2 —	2,300 "	4,600 "
"	13 Capitaines de 1 ^{re} classe.	1,090 "	21,970 "
"	4 — —	1,475 "	5,900 "
"	4 — de 2 ^e classe	1,370 "	5,080 "
"	3 — —	1,250 "	3,750 "
"	2 — de corps francs	1,157 05	2,314 10
"	13 Lieutenans	950 "	12,350 "
"	4 — de corps francs.	868 70	3,474 80
"	27 Sous-lieutenans.	740 "	19,080 "
"	3 — de corps francs	773 80	2,331 40
"	2 Intendans de 2 ^e classe.	3,150 "	6,300 "
"	1 Médecin de garnison	1,090 "	1,090 "
"	1 Pharmacien de 2 ^e classe.	950 "	950 "
"	1 Garde du génie de 2 ^e classe.	740 "	740 "
"	1 — de 3 ^e classe.	550 "	550 "
	RÉFORME.		
"	2 Capitaines de 1 ^{re} classe	737 50	1,475 "
"	4 — de 2 ^e classe	825 "	2,500 "
"	4 Lieutenans	475 "	1,900 "
"	7 Sous-lieutenans.	370 "	2,590 "
"	Traitemens de réforme éventuels	"	1,750 "
	PENSIONS.		
"	Pensions temporaires d'un an accordées.	"	6,665 70
"	— — à accorder	"	53,334 30
	ART. 2. — Traitement des aumôniers et desservans.		
"	33 Aumôniers et desservans	"	32,500 "
	ART. 3. — Traitement d'employés temporaires.		
"	1 Garde-magasin de 2 ^e classe.	2,500 "	2,500 "
"	4 — d'approvisionnement.	1,690 "	6,760 "
"	Solde de domestique à 155 officiers sans troupes à 74 c.	"	41,865 50
	ART. 4. — Pensions des militaires décorés sous l'ancien gouvernement et secours sur le fonds de Waterloo		
"	Pensions de 58 militaires décorés	"	12,085 15
"	Secours sur le fonds de Waterloo à 213 militaires.	"	18,000 "
730	TOTAUX.		317,305 95

Traitemens divers.

CRÉDIT		DIFFÉRENCES		CRÉDIT	Observations.
DEMANDÉ	ALLOUÉ	EN PLUS AU BUDGET	EN MOINS AU BUDGET	définitivement alloué	
POUR 1839.	POUR 1838.	DE 1839.	DE 1839.	POUR 1839.	
203,685 30	»	»	»		La diminution sur ce chapitre provient d'une réduction dans le nombre d'officiers en non-activité, et dans les décorés sous l'ancien Gouvernement, ainsi que dans les militaires recevant un secours sur le fonds de Waterloo; la diminution eût été plus élevée de 11,300 fr., mais cette somme est absorbée par une augmentation de traitement demandée pour les aumôniers, par suite des demandes de l'autorité ecclésiastique.
32,500 »	»	»	»		
51,125 50	»	»	»		
30,085 15	»	»	»		
317,395 95	345,288 45	»	27,892 50		

PIÈCES A L'APPUI.



TABLEAU A.

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 1^{er}. — Formation de douze régimens

GRADES.	EFFECTIF.			NOMBRE DE JOURNÉES DE					
	HOMMES.	CHEVAUX		Adjudans sous-officiers et tambours-majors.	Musiciens.	Sous-officiers.	Caporaux tambours et soldats.	CHEVAUX	
		de selle.	de trait.					de selle.	de trait.
Colonels	12	36	"	"	"	"	"	13140	"
Lieutenans-colonels	12	21	"	"	"	"	"	8760	"
Majors	48	84	"	"	"	"	"	30600	"
Capitaines adjudans-majors	12	12	"	"	"	"	"	4380	"
Capitaines quartiers-maitres	12	"	"	"	"	"	"	"	"
Lieutenans adjudans-majors	48	48	"	"	"	"	"	17520	"
Lieutenans officiers-payeurs	24	24	"	"	"	"	"	8760	"
Officiers d'habillement	12	"	"	"	"	"	"	"	"
Officiers d'armement	12	"	"	"	"	"	"	"	"
Lieutenans porte-drapeaux	12	"	"	"	"	"	"	"	"
Médecins de régiment	12	12	"	"	"	"	"	4380	"
Médecins de bataillon	48	48	"	"	"	"	"	17520	"
Capitaines de 1 ^{re} classe	156	"	"	"	"	"	"	"	"
Capitaines de 2 ^{me} classe	156	"	"	"	"	"	"	"	"
Lieutenans	312	"	"	"	"	"	"	"	"
Sous-lieutenans	500	"	"	"	"	"	"	"	"
NB. Il y a 100 sous-lieutenans portés en moins que ne le comporte l'effectif de la formation, par suite de l'incomplet existant.	1388	288							
Adjudans sous-officiers	60	"	"	21000	"	"	"	"	"
Tambours-majors	12	"	"	4380	"	"	"	"	"
Maîtres armuriers	12	"	"	"	"	4380	"	"	"
Waguemestres et gardes-magasins	24	"	"	"	"	8760	"	"	"
Maîtres ouvriers	24	"	"	"	"	"	8760	"	"
Caporaux tambours	60	"	"	"	"	"	21900	"	"
Musiciens d'état-major	108	"	"	"	61320	"	"	"	"
Caporaux cornets	12	"	"	"	"	"	4380	"	"
Sergens-majors	312	"	"	"	"	113880	"	"	"
Sergens	1260	"	"	"	"	459900	"	"	"
Fourriers	324	"	"	"	"	118260	"	"	"
Caporaux	2508	"	"	"	"	"	915420	"	"
Tambours et cornets	624	"	"	"	"	"	227760	"	"
Élèves tambours	144	"	"	"	"	"	52560	"	"
Grenadiers et sapeurs	2995	"	"	"	"	"	1093175	"	"
Voltigeurs	2707	"	"	"	"	"	688055	"	"
Fusiliers	11454	"	182	"	"	"	4180710	"	70080
En congé pour l'année :									
Grenadiers 3,437	21,436								
Voltigeurs 3,437									
Fusiliers 11,502									
	22700	"	192	29280	61320	705180	7492720	105120	70080
				8,285,500					

d'infanterie de ligne, pour servir au calcul des traitemens et de la solde.

MONTANT		CRÉDIT		DIFFÉRENCES		CRÉDIT	Observations.
du	de	DEMANDÉ	ALLOUÉ	EN PLUS	EN MOINS	définitivement alloué	
TRAITEMENT annuel.	LA SOLDE journalière	POUR 1839.	POUR 1838.	AU BUDGET DE 1839.	AU BUDGET DE 1839.	POUR 1839.	
7,400 »	»	88,800 »					
5,900 »	»	70,800 »					
5,050 »	»	242,400 »					
2,950 »	»	35,400 »					
2,950 »	»	35,400 »					
2,500 »	»	120,000 »					
1,000 »	»	45,600 »					
1,690 »	»	20,280 »					
1,900 »	»	22,800 »					
1,900 »	»	22,800 »					
3,800 »	»	45,600 »					
2,950 »	»	141,600 »					
2,950 »	»	460,200 »					
2,500 »	»	390,000 »					
1,900 »	»	592,800 »					
1,480 »	»	740,000 »					
TOTAL . . .		3,074,480 »					
A déduire 2 p. o/o.		15,372 40					
RESTE . . .		3,059,107 60					
»	2 11	46,208 »					
»	1 37	6,000 60					
»	1 69	7,402 20					
»	1 37	12,001 20					
»	» 74	6,482 40					
»	» 95	20,805 »					
»	»	73,142 76					
»	» 95	4,161 »					
»	1 60	192,457 20					
»	1 37	630,083 »					
»	1 37	162,016 20					
»	» 74	677,410 80					
»	» 63	143,488 80					
»	» 52	27,331 20					
»	» 58	634,041 50					
»	» 55	543,430 25					
»	» 52	2,173,969 20					
»	»	5,360,412 31					
TOTAL GÉNÉRAL . . .		8,419,519 91	»	»	»		

à pied de quatre bataillons, pour servir au calcul des traitemens et de la solde.

MONTANT		CRÉDIT		DIFFÉRENCES		CRÉDIT	Observations.
du TRAITEMENT annuel.	de LA SOLDE journalière.	DEMANDÉ POUR 1839.	ALLOUÉ POUR 1839.	EN PLUS AU BUDGET DE 1839.	EN MOINS AU BUDGET DE 1839.	définitivement alloué POUR 1839.	
7,400	»	7,400 »					
5,900	»	5,900 »					
5,050	»	20,200 »					
2,950	»	2,950 »					
2,500	»	10,000 »					
2,050	»	2,950 »					
1,900	»	7,600 »					
1,690	»	1,690 »					
1,900	»	1,900 »					
3,800	»	3,800 »					
2,950	»	11,800 »					
2,950	»	38,350 »					
2,500	»	32,500 »					
1,900	»	49,400 »					
1,480	»	65,120 »					
TOTAL. . .		261,560 »					
A RÉDUIRE 1,2 p. 100.		1,307 80					
RESTE. . .		260,252 20					
»	2 11	6,931 35					
»	1 37	500 05					
»	1 69	616 85					
»	1 37	1,000 10					
»	» 74	540 20					
»	» 95	1,733 75					
»	»	6,095 23					
»	1 69	10,038 10					
»	1 37	76,007 60					
»	1 37	13,501 53					
»	» 74	82,110 40					
»	» 63	17,936 10					
»	» 52	2,277 60					
»	» 58	83,833 20					
»	» 52	250,915 60					
»	»	580,037 48					
TOTAL GÉNÉRAL . . .		820,289 68	»	»	»		

à pied de 3 bataillons pour servir au calcul des traitemens et de la solde.

MONTANT		CRÉDIT		DIFFÉRENCES		CRÉDIT	Observations.
DU TRAITEMENT	DE LA SOLDE	DIMANDÉ	ALLOUÉ	EN PLUS	EN MOINS	définitivement alloué	
annuel.	journalière.	POUR 1839.	POUR 1838.	AU BUDGET DE 1839.	AU BUDGET DE 1839.	POUR 1839.	
7,400 »	»	14,800 »					
5,000 »	»	11,800 »					
5,050 »	»	30,300 »					
2,050 »	»	5,900 »					
2,500 »	»	15,000 »					
2,950 »	»	5,900 »					
1,000 »	»	7,600 »					
1,690 »	»	3,380 »					
1,900 »	»	3,800 »					
3,800 »	»	7,600 »					
2,950 »	»	17,700 »					
2,950 »	»	59,000 »					
2,500 »	»	50,000 »					
1,900 »	»	76,000 »					
1,480 »	»	88,800 »					
TOTAL. . .		397,580 »					
A déduire 1/2 p. o/o . .		1,987 90					
RESTE. . .		395,592 10					
»	2 11	6,161 20					
»	1 37	1,000 10					
»	1 69	1,233 70					
»	1 37	2,000 20					
»	» 74	1,080 40					
»	» 95	2,080 50					
»	»	12,190 46					
»	1 69	24,674 »					
»	1 37	81,008 10					
»	1 37	21,002 10					
»	» 74	88,052 60					
»	» 63	18,396 »					
»	» 52	3,036 80					
»	» 58	83,409 80					
»	» 55	71,868 50					
»	» 52	297,606 40					
»	»	714,800 86					
TOTAL GÉNÉRAL . . .		1,110,392 96					

TABLEAU D.

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 1^{er}. — *Formation du bataillon de*

GRADES.	EFFECTIF		NOMBRE DE JOURNÉES DE				MONTANT	
	HOMMES.	CHEVAUX.	adjudans sous-officiers.	sous- officiers.	caporaux et soldats.	chevaux.	DU TRAITEMENT ANNUEL	DE LA SOLDE JOURNALIÈRE.
Majors	1	2	»	»	»	730	6,060 »	»
Lieutenant adjudant-major	1	1	»	»	»	365	3,000 »	»
Lieutenant officier-payeur	1	1	»	»	»	365	1,900 »	»
Médecin de bataillon	1	1	»	»	»	365	3,540 »	»
Capitaines de 1 ^{re} classe	3	»	»	»	»	»	3,540 »	»
Capitaines de 2 ^{me} classe	3	»	»	»	»	»	3,000 »	»
Lieutenans	6	»	»	»	»	»	2,280 »	»
Sous-lieutenans	12	»	»	»	»	»	1,776 »	»
	28	5						
								TOTAL.
								A déduire $\frac{1}{2}$ p. 0/0. . . .
								RESTE.
Adjudant sous-officier.	1	»	365	»	»	»	»	2 11
Caporal tambour	1	»	»	»	365	»	»	» 95
Maître armurier	1	»	»	»	365	»	»	1 09
Sergens-majors	6	»	»	2,190	»	»	»	1 74
Sergens	24	»	»	8,760	»	»	»	1 42
Fourriers	6	»	»	2,190	»	»	»	1 42
Caporaux	48	»	»	»	17,520	»	»	» 79
Tambours	12	»	»	»	4,380	»	»	» 68
Grenadiers	128	»	»	»	46,720	»	»	» 58
Voltigeurs	128	»	»	»	46,720	»	»	» 58
Fusiliers	512	»	»	»	186,880	»	»	» 58
TOTAUX.	867	»	365	13,140	302,950	1,825	»	»
					316,455			TOTAL GÉNÉRAL.

l'Escout, pour servir au calcul des traitemens et de la solde.

CRÉDIT		DIFFERENCES		CRÉDIT	Observations.
DEMANDÉ POUR 1839.	ALLOUÉ POUR 1838.	EN PLUS AU BUDGET DE 1839.	EN MOINS AU BUDGET DE 1839.	définitivement alloué POUR 1839.	
0,060 »					
3,000 »					
1,900 »					
3,540 »					
10,620 »					
9,000 »					
13,680 »					
21,312 »					
60,112 »					
345 60					
68,766 44					
770 15					
346 75					
610 85					
3,810 60					
12,439 20					
3,109 80					
13,840 80					
2,978 40					
27,097 60					
27,097 60					
108,390 40					
200,498 15					
269,264 59					

TABLEAU E.

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 1^{er}. — *Formation de neuf régimens*

GRADES.	EFFECTIF.			NOMBRE DE JOURNÉES DE				MONTANT	
	Hommes présens.	Hommes en congé à venir 10 jours sous les armes.	Chevaux.	Adjudans sous- officiers.	Sous-officiers.	Caporaux et sol- dats.	Chevaux.	DU TRAITEMENT annuel.	DE LA SOLDE journalière.
Colonels	5	»	10	»	»	»	3,650	7,400	»
Lieutenans-colonels	6	»	12	»	»	»	4,380	5,000	»
Majors	25	»	25	»	»	»	9,125	5,050	»
Lieutenans quartiers-maîtres	9	»	»	»	»	»	»	1,900	»
Officiers payeurs	12	»	»	»	»	»	»	1,480	»
Lieutenans adjudans-majors	13	»	»	»	»	»	»	2,500	»
Capitaines de 1 ^{re} classe	16	»	»	»	»	»	»	2,950	»
— de 2 ^{me} classe	26	»	»	»	»	»	»	2,500	»
Lieutenans	42	»	»	»	»	»	»	1,000	»
Sous-lieutenans	54	»	»	»	»	»	»	1,480	»
	208	»	47						TOTAL. . .
									A déduire $\frac{1}{2}$ p. o/o. .
									RESTE. . .
Adjudans sous-officiers	15	»	»	5,475	»	»	»	»	2 11
Sergens-majors	74	»	»	»	27,010	»	»	»	1 69
Maréchal-des-logis-chef	1	»	»	»	365	»	»	»	1 69
Sergens	96	»	»	»	35,040	»	»	»	1 37
Maréchaux-des-logis	6	»	»	»	2,190	»	»	»	1 37
Fourriers	74	»	»	»	27,010	»	»	»	1 37
Caporaux	96	»	»	»	»	35,040	»	»	» 74
Brigadiers	6	»	»	»	»	2,190	»	»	» 74
Tambours	44	»	»	»	»	16,060	»	»	» 63
Soldats	444	»	»	»	»	162,060	»	»	» 52
Soldats à rappeler dix jours.	»	16,000	»	»	»	160,000	»	»	» 52
TOTAUX. . . . fr.	850	16,000	»	5,475	91,615	375,350	17,155	»	»
				472,440			TOTAL GÉNÉRAL. . .		

de réserve, pour servir au calcul des traitemens et de la solde.

CRÉDIT		DIFFÉRENCES		CRÉDIT	Observations.
DEMANDÉ POUR 1839.	ALLOUÉ POUR 1838.	EN PLUS AU BUDGET DE 1839.	EN MOINS AU BUDGET DE 1839.	définitivement alloué POUR 1839.	
37,000 »					
35,400 »					
120,250 »					
17,100 »					
17,760 »					
32,500 »					
47,200 »					
65,000 »					
79,800 »					
79,920 »					
537,930 »					
2,689 65					
535,240 35					
11,552 25					
45,646 90					
616 85					
48,004 80					
3,000 30					
37,003 70					
25,929 60					
1,620 60					
10,117 80					
84,271 20					
83,200 »					
350,964 »					
886,204 35	»	»	»		

TABLEAU F.

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 1^{er}. — *Formation de trois compagnies*

GRADES.	EFFECTIF.	NOMBRE DE JOURNÉES		MONTANT	
		De sous-officiers.	De caporaux et soldats.	DU TRAITEMENT annuel.	DE LA SOLDE journalière.
Capitaines avec rang de major	3	»	»	3,350 »	»
Lieutenans	3	»	»	1,900 »	»
Sous-lieutenans.	6	»	»	1,480 »	»
	12			TOTAL.	
				A déduire $\frac{1}{2}$ p. o/o	
				RESTE.	
Sergens-majors.	3	1,095	»	»	1 69
Sergens	18	6,570	»	»	1 37
Fourriers	3	1,095	»	»	1 37
Caporaux.	30	»	10,950	»	» 74
Tambours.	0	»	3,285	»	» 63
Soldats	420	»	153,300	»	» 52
TOTAUX.	483	8,760	167,535	»	»
		176,295		TOTAL GÉNÉRAL.	

sédentaires, pour servir au calcul des traitemens et de la solde.

CRÉDIT		DIFFÉRENCES		CRÉDIT	<i>Observations.</i>
DEMANDÉ POUR 1839.	ALLOUÉ POUR 1838.	EN PLUS AU BUDGET DE 1839.	EN MOINS AU BUDGET DE 1839.	définitivement alloué POUR 1839.	
10,050 »					
5,700 »					
8,880 »					
24,630 »					
123 15					
24,506 85					
1,850 55					
9,000 90					
1,500 15					
8,103 »					
2,009 55					
79,716 »					
102,240 15					
126,747 »	»	»	»		

TABLEAU G.

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 1^{er}. — *Formation de deux compagnies*

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE DE JOURNÉES DE			MONTANT	
	Hommes.	Chevaux.	sous-officiers.	caporaux et soldats.	chevaux.	DU TRAITEMENT annuel.	DE LA SOLDE journalière.
Majors	2	2	»	»	730	5,050 »	»
Lieutenants	4	»	»	»	»	1,900 »	»
Sous-lieutenants	4	»	»	»	»	1,480 »	»
	10	2				TOTAL. . . fr.	
						A déduire $\frac{1}{2}$ p. o/o. .	
						RESTE. . .	
Sergens-majors	2	»	730	»	»	»	1 69
Sergens	12	»	4,380	»	»	»	1 37
Fourriers	2	»	730	»	»	»	1 37
Caporaux	24	»	»	8,760	»	»	» 74
Tambours	4	»	»	1,460	»	»	» 03
Soldats	360	»	»	131,400	»	»	» 52
TOTAUX. . . . fr.	404	»	5,840	141,620	730	»	»
			147,460			TOTAL GÉNÉRAL. . . fr.	

, de discipline , pour servir au calcul des traitemens et de la solde.

CRÉDIT		DIFFÉRENCES		CRÉDIT	Observations.
DEMANDÉ POUR 1839.	ALLOUÉ POUR 1838.	EN PLUS AU BUDGET DE 1839.	EN MOINS AU BUDGET DE 1839.	définitivement alloué POUR 1839.	
10,100 »					
7,600 »					
5,920 »					
23,620 »					
118 10					
23,501 90					
1,233 70					
6,000 60					
1,000 10					
6,482 40					
919 80					
68,328 »					
83,964 60					
107,466 50	»	»	»		

TABLEAU II.

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 1^{er}. — *Formation d'un dépôt de déserteurs*

GRADES.		EFFECTIF.	NOMBRE DE JOURNÉES		MONTANT	
			de sous-officiers.	de caporaux et soldats.	DU TRAITEMENT annuel.	DE LA SOLDE journalière.
CADRE.	Capitaine	1	»	»	2,950 »	»
	Lieutenans.	2	»	»	1,900 »	»
	Sous-lieutenans	2	»	»	1,480 »	»
		5				TOTAL.
						A déduire $\frac{1}{2}$ p. 100. . .
CADRE.						RESTE
	Sergent-major.	1	365	»	»	1 69
	Sergens.	6	2,190	»	»	1 37
	Fourriers	1	365	»	»	1 37
	Caporaux	12	»	4,380	»	» 74
	Tambours	2	»	730	»	» 63
	Soldats déserteurs	100	»	38,500	»	» 52
TOTAL.		122	2,920	41,610	»	»
				44,530	TOTAL GÉNÉRAL.	

étrangers, pour servir au calcul des traitemens et de la solde.

CRÉDIT		DIFFÉRENCES		CRÉDIT	<i>Observations.</i>
DEMANDÉ POUR 1839.	ALLOUÉ POUR 1838.	EN PLUS AU BUDGET DE 1839.	EN MOINS AU BUDGET DE 1839.	définitivement alloué POUR 1839.	
2,950 »					
3,800 »					
2,960 »					
9,710 »					
48 65					
9,661 45					
616 85					
3,000 30					
500 05					
3,241 20					
459 90					
18,980 »					
26,798 30					
36,459 75	»	»	»		

TABLEAU I.

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 2. — *Formation de deux régimens de*

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE DE JOURNÉES DE					
	Hommes.	Chevaux.	Adjutans sous-officiers.	Trompettes maréch.-des-logis.	Sous-officiers et trompettes.	Brigadiers et chasseurs.	CHEVAUX	
							d'officiers.	de troupe.
Colonels	2	8	"	"	"	"	2,920	"
Lieutenans-colonels	2	8	"	"	"	"	2,920	"
Majors	8	22	"	"	"	"	8,030	"
Capitaines-instructeurs	2	4	"	"	"	"	1,460	"
Capitaines adjudans-majors	2	6	"	"	"	"	2,190	"
Lieutenans adjudans-majors	2	6	"	"	"	"	2,190	"
Sous-lieutenans adjudans-majors	2	4	"	"	"	"	1,460	"
Capitaines quartiers-maitres	2	2	"	"	"	"	730	"
Lieutenans officiers-payeurs	2	2	"	"	"	"	730	"
Officiers d'habillement	2	"	"	"	"	"	"	"
Porte-étendards	2	4	"	"	"	"	1,460	"
Médecins de régiment	2	2	"	"	"	"	730	"
— de bataillon	2	2	"	"	"	"	730	"
— adjoints	2	2	"	"	"	"	730	"
Capitaines commandans	14	42	"	"	"	"	15,330	"
— en second	14	42	"	"	"	"	15,330	"
Lieutenans	28	56	"	"	"	"	20,440	"
Sous-lieutenans	56	112	"	"	"	"	40,880	"
Vétérinaires de 1 ^{re} classe	2	4	"	"	"	"	1,460	"
	148	328						
Vétérinaires de 2 ^{me} classe	4	4	"	"	"	"	"	1,460
Adjudans sous-officiers	6	6	2,190	"	"	"	"	2,190
Trompettes maréchaux-des-logis	2	2	"	730	"	"	"	730
Waguemestres maréchaux-des-logis	2	2	"	"	730	"	"	730
Trompettes brigadiers	2	2	"	"	730	"	"	730
Maitres ouvriers	8	"	"	"	"	2,920	"	"
Maréchaux-des-logis-chefs	16	16	"	"	5,840	"	"	5,840
Maréchaux-des-logis	132	124	"	"	48,180	"	"	45,260
Maréchaux-des-logis fourriers	16	14	"	"	5,840	"	"	5,110
Fourriers	18	18	"	"	6,570	"	"	6,570
Brigadiers	254	248	"	"	"	92,710	"	90,520
Trompettes	48	48	"	"	17,520	"	"	17,520
Maréchaux-ferrans	48	42	"	"	"	17,520	"	15,330
Chasseurs	2,060	1,060	"	"	"	751,900	"	715,400
En congé pour l'année :								
Chasseurs 200.								
TOTAUX	2,616	2,486	2,190	730	85,410	865,050	119,720	907,390
					953,380			

chasseurs à cheval, pour servir au calcul des traitemens et de la solde.

MONTANT		CRÉDIT		DIFFÉRENCES		CRÉDIT	Observations.
du TRAITEMENT annuel	de LA SOLDE journalière.	DEMANDÉ POUR 1839.	ALLOUÉ POUR 1839.	EN PLUS AU BUDGET DE 1839.	EN MOINS AU BUDGET DE 1839.	définitivement alloué POUR 1839.	
8,400	»	10,800	»				
6,300	»	12,600	»				
5,600	»	44,000	»				
3,800	»	7,600	»				
3,800	»	7,600	»				
3,550	»	7,100	»				
3,150	»	6,300	»				
2,950	»	5,900	»				
1,900	»	3,800	»				
1,690	»	3,380	»				
2,950	»	5,900	»				
3,800	»	7,600	»				
2,950	»	5,900	»				
2,500	»	5,000	»				
4,650	»	65,100	»				
3,800	»	53,200	»				
2,950	»	82,600	»				
2,500	»	140,000	»				
2,950	»	5,900	»				
TOTAL.		486,480	»				
A déduire $\frac{1}{2}$ p. 100.		2,432	40				
RESTE		484,047	60				
2,500	»	10,000	»				
»	2 32	5,080	50				
»	1 79	1,306	70				
»	1 79	1,306	70				
»	1 58	1,153	40				
»	» 74	2,160	80				
»	2 22	12,064	80				
»	1 79	86,242	20				
»	1 79	10,453	60				
»	1 69	11,103	30				
»	» 95	88,074	50				
»	1 37	24,002	40				
»	» 74	12,964	80				
»	» 74	556,406	»				
»	»	823,220	»				
TOTAL GÉNÉRAL		1,307,267	60	»	»	»	

TABLEAU 14.

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 2. — *Formation de deux régimens*

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE DE JOURNÉES DE					
	Hommes.	Chevaux.	Adjudans sous-officiers.	Trompettes maréchaux-des-logis.	Sous-officiers et trompettes.	Brigadiers et lanciers.	CHEVAUX	
							d'officiers.	de troupe.
Colonels	2	8	"	"	"	"	2,920	"
Lieutenans-colonels.	2	8	"	"	"	"	2,920	"
Majors	8	22	"	"	"	"	8,030	"
Capitaines instructeurs	2	4	"	"	"	"	1,460	"
Capitaines adjudans-majors	2	6	"	"	"	"	2,100	"
Lieutenans adjudans-majors	2	6	"	"	"	"	2,100	"
Sous-lieutenans adjudans-majors	2	4	"	"	"	"	1,460	"
Capitaines quartiers-maitres	2	2	"	"	"	"	730	"
Lieutenans officiers-payeurs	2	2	"	"	"	"	730	"
Officiers d'habillement	2	"	"	"	"	"	"	"
Porte-étendards	2	4	"	"	"	"	1,400	"
Médecins de régiment	2	2	"	"	"	"	730	"
— de bataillon	2	2	"	"	"	"	730	"
Médecins adjoints	2	2	"	"	"	"	730	"
Capitaines commandans	14	42	"	"	"	"	15,330	"
— en second	14	42	"	"	"	"	15,330	"
Lieutenans.	28	56	"	"	"	"	20,440	"
Sous-lieutenans	56	112	"	"	"	"	40,880	"
Vétérinaires de 1 ^{re} classe.	2	4	"	"	"	"	1,460	"
	148	328						
Vétérinaires de 2 ^{me} classe	4	4	"	"	"	"	"	1,460
Adjudans sous-officiers	6	6	2,190	"	"	"	"	2,190
Trompettes maréchaux-des-logis	2	2	"	730	"	"	"	730
Waguemestres maréchaux-des-logis	2	2	"	"	730	"	"	730
Trompettes brigadiers	2	2	"	"	730	"	"	730
Maitres ouvriers.	8	"	"	"	"	2,920	"	"
Maréchaux-des-logis-chiefs	16	16	"	"	5,840	"	"	5,840
Maréchaux-des-logis	132	124	"	"	48,180	"	"	45,260
Maréchaux-des-logis fourriers	16	14	"	"	5,840	"	"	5,110
Fourriers	18	18	"	"	6,570	"	"	6,570
Brigadiers.	254	248	"	"	"	92,710	"	90,520
Trompettes	48	48	"	"	17,520	"	"	17,520
Maréchaux-ferrans	48	42	"	"	"	17,520	"	15,330
Lanciers	2,060	1,060	"	"	"	751,900	"	715,400
En congé pour l'année :								
Lanciers 200.								
TOTAUX	2,616	2,486	2,190	730	85,410	865,050	119,720	907,390
					953,380			

de lanciers, pour servir au calcul des traitemens et de la solde.

MONTANT		CRÉDIT		DIFFÉRENCES		CRÉDIT	Observations.
DUTRAITEMENT	DE LA SOLDE	demandé	alloué	EN PLUS	EN MOINS	définitivement alloué	
annuel.	journahère.	POUR 1839.	POUR 1838.	AU BUDGET DE 1839.	AU BUDGET DE 1839.	POUR 1839.	
8,400	»	10,800 »					
6,300	»	12,600 »					
5,500	»	44,000 »					
3,800	»	7,600 »					
3,800	»	7,600 »					
3,550	»	7,100 »					
3,150	»	6,300 »					
2,950	»	5,900 »					
1,900	»	3,800 »					
1,680	»	3,360 »					
2,950	»	5,900 »					
3,800	»	7,600 »					
2,950	»	5,900 »					
2,500	»	5,000 »					
4,650	»	65,100 »					
3,800	»	53,200 »					
2,950	»	82,600 »					
2,500	»	140,000 »					
2,950	»	5,900 »					
TOTAL. . .		486,480 »					
A déduire 2 p. o/o. .		2,432 40					
RESTE. . .		484,047 60					
2,500	»	10,000 »					
»	2 32	5,080 80					
»	1 79	1,306 70					
»	1 79	1,306 70					
»	1 58	1,153 40					
»	» 74	2,160 80					
»	2 22	12,964 80					
»	1 79	86,242 20					
»	1 79	10,453 60					
»	1 68	11,103 30					
»	» 95	88,074 50					
»	1 37	24,002 40					
»	» 74	12,064 80					
»	» 74	556,406 »					
»	»	823,220 »					
TOTAL GÉNÉRAL .		1,307,267 60	»	»	»		

TABLEAU L.

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 2. — *Formation de deux régimens de*

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE DE JOURNÉES DE					
	Hommes.	Chevaux.	Adjudans sous-officiers.	Trompettes maréchaux-des-logis.	Sous-officiers et trompettes.	Brigadiers et cuirassiers.	CHEVAUX	
							d'officiers.	de troupe.
Colonels	2	8	"	"	"	"	2,920	"
Lieutenans-colonels.	2	8	"	"	"	"	2,920	"
Majors	6	16	"	"	"	"	5,840	"
Capitaines instructeurs	2	4	"	"	"	"	1,460	"
Capitaines adjudans-majors	2	6	"	"	"	"	2,100	"
Lieutenans adjudans-majors	2	6	"	"	"	"	2,100	"
Sous-lieutenans adjudans-majors	2	4	"	"	"	"	1,460	"
Capitaines quartiers-maitres.	2	2	"	"	"	"	730	"
Lieutenans officiers payeurs	2	2	"	"	"	"	730	"
Officiers d'habillement	2	"	"	"	"	"	"	"
Porte-étendards	2	4	"	"	"	"	1,460	"
Médecins de régiment	2	2	"	"	"	"	730	"
— de bataillon	2	2	"	"	"	"	730	"
Médecins adjoints	2	2	"	"	"	"	730	"
Capitaines commandans	8	24	"	"	"	"	8,760	"
— en second	8	24	"	"	"	"	8,760	"
Lieutenans.	16	32	"	"	"	"	11,080	"
Sous-lieutenans	32	64	"	"	"	"	23,360	"
Vétérinaires de 1 ^{re} classe	2	4	"	"	"	"	1,460	"
	98	214						
Vétérinaires de 2 ^{me} classe.	4	4	"	"	"	"	"	1,460
Adjudans sous-officiers	6	6	2,190	"	"	"	"	2,190
Trompettes maréchaux-des-logis	2	2	"	730	"	"	"	730
Waguemestres maréchaux-des-logis	2	2	"	"	730	"	"	730
Trompettes brigadiers.	2	2	"	"	730	"	"	730
Maitres ouvriers	8	"	"	"	"	2,920	"	"
Maréchaux-des-logis-chefs	10	10	"	"	3,650	"	"	3,650
Maréchaux-des-logis	84	76	"	"	30,660	"	"	27,740
Maréchaux-des-logis fourriers	10	8	"	"	3,650	"	"	2,920
Fourriers	12	12	"	"	4,380	"	"	4,380
Brigadiers	158	152	"	"	"	57,670	"	55,480
Trompettes	30	30	"	"	10,950	"	"	10,950
Maréchaux ferrans	30	24	"	"	"	10,950	"	8,760
Cuirassiers.	1,028	960	"	"	"	374,490	"	350,400
En congé pour l'année :								
Cuirassiers 138.								
TOTAUX	1,384	1,288	2,190	730	54,750	446,030	78,110	470,120
			503,700					

cuirassiers, pour servir au calcul des traitemens et de la soldo.

MONTANT		CRÉDIT		DIFFÉRENCES		CRÉDIT	Observations.
DU TRAITEMENT	DE LA SOLD.	demandé	alloué	EN PLUS	EN MOINS	définitivement alloué	
annuel.	journalière.	POUR 1839.	POUR 1838.	AU BUDGET DE 1839.	AU BUDGET DE 1839.	POUR 1839.	
8,400 "	"	16,800 "					
6,300 "	"	12,600 "					
5,500 "	"	33,000 "					
3,800 "	"	7,600 "					
3,800 "	"	7,600 "					
3,550 "	"	7,100 "					
3,150 "	"	6,300 "					
2,950 "	"	5,900 "					
1,900 "	"	3,800 "					
1,090 "	"	3,380 "					
2,950 "	"	5,900 "					
3,800 "	"	7,600 "					
2,950 "	"	5,900 "					
2,500 "	"	5,000 "					
4,650 "	"	37,200 "					
3,800 "	"	30,400 "					
2,950 "	"	47,200 "					
2,500 "	"	80,000 "					
2,950 "	"	5,900 "					
TOTAL. . .		329,180 "					
A déduire $\frac{1}{2}$ p. %o. . .		1,645 90					
RESTE. . .		327,534 10					
2,500 "	"	10,000 "					
"	2 32	5,080 80					
"	1 79	1,306 70					
"	1 79	1,306 70					
"	1 58	1,153 40					
"	" 74	2,160 80					
"	2 22	8,103 "					
"	1 79	54,881 40					
"	1 79	6,533 50					
"	1 69	7,402 20					
"	" 95	54,786 50					
"	1 37	15,001 50					
"	" 74	8,103 "					
"	" 74	277,122 60					
"	"	452,042 10					
TOTAL GÉNÉRAL. . .		780,476 20	"	"	"		

TABLEAU N.

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 2. — Formation d'un régiment de

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE DE JOURNÉES DE					
	HOMMES.	CHEVAUX.	Adjudans sous-officiers.	Trompettes maréchaux-des-logis.	Sous-officiers et trompettes.	Brigadiers et guides.	CHEVAUX	
							d'officiers.	de troupe.
Lieutenant-colonel	1	4	"	"	"	"	1,400	"
Majors	3	8	"	"	"	"	2,920	"
Capitaine instructeur	1	2	"	"	"	"	730	"
Capitaine adjudant-major	1	3	"	"	"	"	1,095	"
Lieutenant adjudant-major	1	2	"	"	"	"	730	"
Capitaine quartier-maître	1	1	"	"	"	"	365	"
Lieutenant officier payeur	1	1	"	"	"	"	365	"
Officier d'habillement	1	"	"	"	"	"	"	"
Lieutenant porte-étendard	1	2	"	"	"	"	730	"
Médecin de régiment	1	1	"	"	"	"	365	"
— de bataillon	1	1	"	"	"	"	365	"
— adjoint	1	1	"	"	"	"	365	"
Capitaines commandans	4	12	"	"	"	"	4,380	"
— en second	4	12	"	"	"	"	4,380	"
Lieutenans	8	16	"	"	"	"	5,840	"
Sous-lieutenans	16	32	"	"	"	"	11,680	"
Vétérinaire de 1 ^{re} classe	1	2	"	"	"	"	730	"
	47	100						
Vétérinaires de 2 ^{me} classe	2	2	"	"	"	"	"	730
Adjudans sous-officiers	3	3	1,095	"	"	"	"	1,095
Waguemestre maréchal-des-logis	1	1	"	"	365	"	"	365
Trompette maréchal-des-logis	1	1	"	365	"	"	"	365
Trompette brigadier	1	1	"	"	365	"	"	365
Maîtres ouvriers	4	"	"	"	"	1,400	"	"
Maréchaux-des-logis-chefs	5	5	"	"	1,825	"	"	1,825
Maréchaux-des-logis	42	38	"	"	15,330	"	"	13,870
Maréchaux-des-logis fourriers	5	4	"	"	1,825	"	"	1,400
Fourriers	6	6	"	"	2,190	"	"	2,190
Brigadiers	79	76	"	"	"	28,835	"	27,740
Trompettes	15	15	"	"	5,475	"	"	5,475
Maréchaux ferrans	15	12	"	"	"	5,475	"	4,380
Guides	532	480	"	"	"	194,180	"	175,200
En congé pour l'année :								
Guides 50.								
TOTAUX	711	644	1,095	365	27,375	229,950	36,500	235,060
					258,785			

guides, pour servir au calcul des traitemens et de la solde.

MONTANT		CRÉDIT		DIFFÉRENCES		CRÉDIT	Observations
du TRAILLUMINI annuel	de LA SOLDE journalière	DEMANDÉ POUR 1839.	ATTOUÉ POUR 1838.	INITIALS AU BUDGET DE 1839.	EN MOINS AU BUDGET DE 1839.	définitivement alloué POUR 1839.	
0,300	»	6,300	»				
5,600	»	10,500	»				
3,800	»	3,800	»				
3,800	»	3,800	»				
3,550	»	3,550	»				
2,950	»	2,950	»				
1,900	»	1,900	»				
1,690	»	1,690	»				
2,950	»	2,950	»				
3,800	»	3,800	»				
2,950	»	2,950	»				
2,500	»	2,500	»				
4,650	»	18,600	»				
3,800	»	15,200	»				
2,950	»	23,000	»				
2,500	»	40,000	»				
2,950	»	2,950	»				
TOTAL .		153,040	»				
A déduire $\frac{1}{2}$ p % . . .		765 20					
RESTE		152,274 80					
2,500	»	5,000	»				
»	2 33	2,540 40					
»	1 79	653 35					
»	1 79	653 35					
»	1 58	576 70					
»	» 74	1,080 40					
»	2 22	4,051 50					
»	1 79	27,440 70					
»	1 79	3,266 75					
»	1 69	3,701 10					
»	» 95	27,393 25					
»	1 37	7,500 75					
»	» 74	4,051 50					
»	» 74	143,603 20					
»	»	231,602 95					
TOTAL GÉNÉRAL.		383,877 75	»	»	»		

TABLEAU N.

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 3. — *Formation de trois régimens*

GRADES.	ETAT-MAJOR			NOMBRE DE JOURNEES DE									
	Hommes	CHEVAUX		Aides sous-officiers.	Trompettes maîtres-chaux-logis	SOUS-OFFICIERS ET TROMPETTES		CAPORAUX ET SOLDATS		D'officiers	CHEVAUX		
		De selle.	De trait.			montés.	non-montés.	montés.	non-montés.		De selle.	De trait.	
Colonels	3	12	10	10	10	10	10	10	10	4,380	10	10	
Lieutenants colonels	3	12	10	10	10	10	10	10	10	4,380	10	10	
Majors	9	27	10	10	10	10	10	10	10	9,855	10	10	
Capitaines instructeurs	3	6	10	10	10	10	10	10	10	2,190	10	10	
Capitaines adjudans-majors	3	6	10	10	10	10	10	10	10	2,190	10	10	
Cap. de 2 ^{me} classe adjudans des div.	9	27	10	10	10	10	10	10	10	9,855	10	10	
Capitaines quartiers-maitres	3	3	10	10	10	10	10	10	10	1,095	10	10	
Lieutenants quartiers-maitres	3	3	10	10	10	10	10	10	10	1,095	10	10	
Sous-lieutenants officiers payeurs	3	3	10	10	10	10	10	10	10	1,095	10	10	
Officiers d'habillement	3	3	10	10	10	10	10	10	10	1,095	10	10	
Medecins du regiment	3	3	10	10	10	10	10	10	10	1,095	10	10	
— adjoints	18	18	10	10	10	10	10	10	10	6,570	10	10	
Veterinaires de 1 ^{re} classe	3	6	10	10	10	10	10	10	10	2,190	10	10	
Batteries a cheval et montées.													
Capitaines de 1 ^{re} classe	21	60	10	10	10	10	10	10	10	21,900	10	10	
— de 2 ^{me} classe	6	18	10	10	10	10	10	10	10	6,570	10	10	
Lieutenants	42	84	10	10	10	10	10	10	10	30,660	10	10	
Sous-lieutenants	42	84	10	10	10	10	10	10	10	30,660	10	10	
Batteries de siege.													
Capitaines de 1 ^{re} classe	18	36	10	10	10	10	10	10	10	13,140	10	10	
— de 2 ^{me} classe	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	
Lieutenants	18	36	10	10	10	10	10	10	10	13,140	10	10	
Sous-lieutenants	25	50	10	10	10	10	10	10	10	18,260	10	10	
NB Il y a 12 capitaines de 2 ^{me} classe et 11 sous-lieutenants portés en moins que ne comporte la formation, par suite de l'incomplet													
	238	494											
Petits etats-majors.													
Adjudans sous-officiers	3	3	10	1,095	10	10	10	10	10	1,095	10	10	
Chefs infirmiers	3	3	10	10	10	10	10	10	10	1,095	10	10	
Trompettes maitres-chaux-logis	3	3	10	1,095	10	10	10	10	10	1,095	10	10	
Trompettes brigadiers	3	3	10	10	10	10	10	10	10	1,095	10	10	
Maitres ouvriers	12	10	10	10	10	10	10	4,380	10	10	10	10	
3 Batteries a cheval.													
Maréchaux-des-logis-chefs et adjudans de batterie	6	6	10	10	10	10	10	10	10	2,190	10	10	
Maréchaux-des-logis et fourriers	36	36	10	10	10	10	10	10	10	13,140	10	10	
Brigadiers	24	24	10	10	10	10	10	8,760	10	8,760	10	10	
Artilleurs de 1 ^{re} classe	24	24	10	10	10	10	10	8,760	10	8,760	10	10	
Trompettes	9	9	10	10	10	10	10	10	10	3,285	10	10	
Ouvriers selliers, en fer et en bois	12	10	10	10	10	10	10	4,380	10	10	10	10	
Maréchaux-ferrans	6	6	10	10	10	10	10	1,190	10	10	10	10	
Canonniers de 1 ^{re} classe	60	201	10	10	10	10	10	21,900	10	73,365	10	10	
— de 2 ^{me} classe	201	10	10	10	10	10	10	73,460	10	10	10	10	
Conducteurs	264	10	455	10	10	10	10	96,360	10	10	166,440	10	
18 Batteries montées et de dépot.													
Maréchaux-des-logis-chefs et adjudans de batterie	33	31	10	10	10	10	10	10	10	11,315	10	10	
Maréchaux-des-logis et fourriers	212	196	10	10	10	10	10	10	10	70,810	10	10	
Brigadiers	150	48	10	10	10	10	10	54,750	10	17,520	10	10	
Artilleurs de 1 ^{re} classe	144	10	10	10	10	10	10	52,660	10	10	10	10	
Trompettes	54	48	10	10	10	10	10	10	10	17,520	10	10	
Ouvriers selliers, en fer et en bois	60	10	10	10	10	10	10	21,900	10	10	10	10	
Maréchaux-ferrans	33	10	10	10	10	10	10	12,045	10	10	10	10	
Canonniers de 1 ^{re} classe	303	10	10	10	10	10	10	110,695	10	10	10	10	
— de 2 ^{me} classe	783	10	10	10	10	10	10	285,795	10	10	10	10	
Conducteurs	1,422	10	2,820	10	10	10	10	319,030	10	10	1,029,300	10	
Veterinaires de 2 ^{me} classe	18	18	10	10	10	10	10	10	10	6,570	10	10	
18 Batteries de siege.													
Maréchaux-des-logis-chefs	18	10	10	10	10	10	10	6,570	10	10	10	10	
Maréchaux-des-logis et fourriers	162	10	10	10	10	10	10	59,130	10	10	10	10	
Brigadiers	144	10	10	10	10	10	10	52,660	10	10	10	10	
Artilleurs de 1 ^{re} classe	108	10	10	10	10	10	10	39,420	10	10	10	10	
Trompettes	30	10	10	10	10	10	10	13,140	10	10	10	10	
Ouvriers, en fer et en bois	54	10	10	10	10	10	10	19,710	10	10	10	10	
Canonniers de 1 ^{re} classe	262	10	10	10	10	10	10	91,980	10	10	10	10	
— de 2 ^{me} classe	1,386	10	10	10	10	10	10	505,890	10	10	10	10	
En congé pour l'année.													
Conducteurs 23d	1,059	6,051	618	3,276	1,095	1,095	132,495	79,935	786,210	1,201,215	180,310	236,520	1,195,740
Canonniers de 2 ^o cl. 816													

2,202,045

d'artillerie, pour servir au calcul des traitemens et de la solde.

MONTANT		CRÉDIT		DIFFÉRENCES		CRÉDIT	Observations.
du	de	DEMANDÉ	ALLOUÉ	EN PLUS	EN MOINS	definitivement alloué	
TRAITEMENT	LA SOLDE	POUR 1839.	POUR 1838.	AU BUDGET DE	AU BUDGET DE	POUR 1839.	
annuel.	journière.			1839.	1839.		
8,400	"	25,200	"				
6,300	"	18,900	"				
5,500	"	49,500	"				
4,650	"	13,950	"				
4,650	"	13,950	"				
3,800	"	34,200	"				
2,350	"	8,850	"				
1,900	"	5,700	"				
1,480	"	4,440	"				
1,690	"	5,070	"				
3,800	"	11,400	"				
2,500	"	45,000	"				
2,950	"	8,850	"				
4,650	"	97,650	"				
3,800	"	22,800	"				
2,950	"	123,900	"				
2,500	"	105,000	"				
4,200	"	75,800	"				
3,350	"	"	"				
2,500	"	45,000	"				
2,100	"	52,500	"				
TOTAL. . . .		767,460	"				
A déduire $\frac{1}{2}$ p. o/o. . .		3,837	30				
RESTE. . . .		763,622	70				
"	2 32	2,540	40				
"	2 11	2,310	45				
"	1 79	1,960	05				
"	1 58	1,730	10				
"	" 74	3,241	20				
"	2 22	4,861	80				
"	1 79	23,520	60				
"	" 93	8,322	"				
"	" 84	7,358	40				
"	1 37	4,500	45				
"	" 84	3,679	20				
"	" 74	1,620	60				
"	" 79	17,301	"				
"	" 74	55,100	40				
"	" 74	71,306	40				
"	2 11	25,414	05				
"	1 69	136,940	70				
"	" 95	52,012	50				
"	" 84	44,150	40				
"	1 26	24,844	60				
"	" 84	18,306	"				
"	" 74	8,913	30				
"	" 74	81,840	30				
"	" 64	180,050	85				
"	" 74	384,082	20				
1,690	" "	30,420	"				
"	1 90	12,483	"				
"	1 58	94,425	40				
"	" 95	49,932	"				
"	" 84	33,112	80				
"	1 26	16,556	40				
"	" 84	16,556	40				
"	" 74	68,065	20				
"	" 63	318,710	70				
"	"	1,819,830	75				
TOTAL GÉNÉRAL. . . .		2,583,453	45				

TABLEAU O.

CHAPITRE II, SECTION, 2, ART. 3. — *Formation d'un escadron*

GRADES.	EFFECTIF.			NOMBRE DE JOURNÉES DE							MONTANT		CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1830.		
	HOMMES.	CHEVAUX		Adjudant sous-offi- cier.	Trompette-mari- chal-des-logis.	Sous-officiers et trompettes.	Brigadiers et sol- dats.	CHEVAUX		D'officier.	De selle.	De trait.		Du traitement an- nuel.	De la solde jour- nalière.
		De selle.	De trait.					DE TROUPE.							
Major	1	3	»	»	»	»	»	1,095	»	»	5,500	»	5,500	»	
Lieutenant adjudant-major	1	2	»	»	»	»	»	730	»	»	3,200	»	3,200	»	
Lieutenant quartier-maître	1	1	»	»	»	»	»	365	»	»	1,900	»	1,900	»	
Officier d'habillement	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	850	»	850	»	
Médecin de bataillon	1	1	»	»	»	»	»	365	»	»	2,950	»	2,950	»	
— adjoint	1	1	»	»	»	»	»	365	»	»	2,500	»	2,500	»	
Vétérinaire de 1 ^{re} classe	1	2	»	»	»	»	»	730	»	»	2,950	»	2,950	»	
Capitaines de 1 ^{re} classe	2	6	»	»	»	»	»	2,190	»	»	4,650	»	9,300	»	
— de 2 ^e classe	2	6	»	»	»	»	»	2,190	»	»	3,800	»	7,600	»	
Lieutenants	5	10	»	»	»	»	»	3,650	»	»	2,950	»	14,750	»	
Sous-lieutenants	5	10	»	»	»	»	»	3,650	»	»	2,500	»	12,500	»	
	21	42	»								TOTAL . . fr. 64,000			»	
											A déduire $\frac{1}{2}$ p. 70 320			»	
											RESTE . . . 63,680			»	
Vétérinaires de 2 ^e classe	4	4	»	»	»	»	»	1,460	»	»	2,500	»	10,000	»	
Adjudant sous-officier	1	1	»	365	»	»	»	365	»	»	2 32	»	846 80	»	
Trompette maréchal-des-logis	1	1	»	»	365	»	»	365	»	»	1 79	»	653 35	»	
Maîtres ouvriers	3	»	»	»	»	»	1,095	»	»	»	» 74	»	810 30	»	
Maréchaux-des-logis-chefs.	5	»	»	»	»	1,825	»	»	»	»	2 22	»	4,051 50	»	
Maréchaux-des-logis.	38	»	»	»	»	13,870	»	»	»	»	1 79	»	24,827 30	»	
Fourriers	5	86	»	»	»	1,825	»	»	31,390	»	1 79	»	3,266 75	»	
Brigadiers.	38	»	»	»	»	13,870	»	»	»	»	» 95	»	13,176 50	»	
Trompettes	10	»	»	»	»	3,650	»	»	»	»	1 37	»	5,000 50	»	
Maréchaux-ferrans	9	»	»	»	»	3,285	»	»	»	»	» 74	»	2,430 90	»	
Scieurs.	4	»	»	»	»	1,460	»	»	»	»	» 84	»	1,226 40	»	
Soldats.	400	»	300	»	»	146,000	»	»	109,500	»	» 74	»	108,040	»	
En congé pour l'année :															
Soldats. 100	518	92	300	365	365	21170	165,710	15,330	33,580	109,500	»	»	174,330 30	»	
							187,610	TOTAL GÉNÉRAL						238,010 30	»

TABLEAU P.

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 3. — *Formation d'une compagnie d'ouvriers*

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE DE JOURNÉES DE			MONTANT	
	Hommes.	Chevaux.	sous-officiers.	caporaux et soldats.	chevaux.	DU TRAITEMENT annuel.	DE LA SOLDE journalière.
Capitaine de 1 ^{re} classe	1	2	»	»	730	4,200 »	»
Lieutenant	1	1	»	»	365	2,500 »	»
Sous-lieutenants	2	2	»	»	730	2,100 »	»
	4	5				TOTAL.	
						A déduire $\frac{1}{2}$ p. o/o.	
						RESTE.	
Sergent-major	1	»	365	»	»	»	2 42
Sergens	6	»	2,190	»	»	»	2 »
Fourrier	1	»	365	»	»	»	2 »
Caporaux	8	»	»	2,920	»	»	1 05
Trompettes	2	»	730	»	»	»	1 26
Ouvriers de 1 ^{re} classe.	32	»	»	11,680	»	»	» 95
Id. de 2 ^e classe.	48	»	»	17,520	»	»	» 74
Id. de 3 ^e classe.	24	»	»	8,760	»	»	» 63
TOTAUX.	122	»	3,650	40,880	1,825	»	»
			44,530			TOTAL GÉNÉRAL.	

militaires d'artillerie, pour servir au calcul des traitemens et de la solde.

CRÉDIT		DIFFÉRENCES		CRÉDIT	<i>Observations.</i>
DEMANDÉ POUR 1839.	ALLOUÉ POUR 1838.	EN PLUS AU BUDGET DE 1839.	EN MOINS AU BUDGET DE 1839.	définitivement alloué POUR 1839.	
4,200 »					
2,500 »					
4,200 »					
10,900 »					
54 50					
10,845 50					
883 30					
4,380 »					
730 »					
3,066 »					
919 80					
11,096 »					
12,064 80					
5,518 80					
39,558 70					
50,404 20	»	»	»		

TABLEAU Q.

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 3. — *Formation d'une compagnie de*

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE DE JOURNÉES DE			MONTANT	
	Hommes.	Chevaux.	sous-officiers.	caporaux et soldats.	chevaux.	DU TRAITEMENT annuel.	DE LA SOLDE journalière.
Capitaine de 1 ^{re} classe	1	3	»	»	1,095	4,200 »	»
— de 2 ^{me} classe	1	3	»	»	1,095	3,350 »	»
Lieutenans	2	2	»	»	730	2,500 »	»
Sous-lieutenans	2	2	»	»	730	2,100 »	»
	6	10				TOTAL. . . fr.	
						A déduire $\frac{1}{2}$ p. o/o. .	
						RESTE. . .	
Sergent-major	1	»	365	»	»	»	2 11
Sergent-major constructeur	1	»	365	»	»	»	2 11
Sergens	10	»	3,650	»	»	»	1 79
Fourrier	1	»	365	»	»	»	1 79
Caporaux	10	»	»	3,650	»	»	1 05
Trompettes	2	»	730	»	»	»	1 26
Maîtres ouvriers	20	»	»	7,300	»	»	» 95
Pontonnières de 1 ^{re} classe	30	»	»	10,950	»	»	» 79
— de 2 ^{me} classe	120	»	»	43,800	»	»	» 68
TOTAUX.	195	»	5,475	65,700	3,650	»	»
			71,175			TOTAL GÉNÉRAL. . . fr.	

pontonnières, pour servir au calcul des traitemens et de la solde.

CRÉDIT		DIFFÉRENCES		CRÉDIT	Observations.
DEMANDÉ POUR 1839.	ALLOUÉ POUR 1838.	EN PLUS AU BUDGET DE 1839.	EN MOINS AU BUDGET DE 1839.	définitivement alloué POUR 1839.	
4,200 »					
3,350 »					
5,000 »					
4,200 »					
16,750 »					
83 75					
10,000 25					
770 15					
770 15					
6,533 60					
653 35					
3,832 50					
919 80					
6,935 »					
8,650 50					
29,784 »					
68,848 95					
75,515 20	»	»	»		

TABLEAU R.

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 3. — *Formation d'une compagnie d'artificiers*

GRADES.	EFFECTIF.	NOMBRE DE JOURNÉES		MONTANT	
		de sous-officiers.	de caporaux et soldats.	DU TRAITEMENT annuel.	DE LA SOLDE journalière.
Capitaine de 1 ^{re} classe	1	»	»	4,200 »	»
— de 2 ^{me} classe.	1	»	»	3,350 »	»
Lieutenant	1	»	»	2,500 »	»
Sous-lieutenant	1	»	»	2,100 »	»
	4				TOTAL . . .
					A déduire $\frac{1}{2}$ p. 100. .
					RESTE . . .
Sergent-major.	1	365	»	»	1 90
Chef artificier.	1	365	»	»	1 90
Sergens	6	2,100	»	»	1 58
Fourrier.	1	365	»	»	1 58
Caporaux	8	»	2,920	»	» 95
Artificiers de 1 ^{re} classe.	8	»	2,920	»	» 84
Trompettes.	2	730	»	»	1 26
Charpentier	1	»	365	»	» 84
Charron.	1	»	365	»	» 84
Forgeron	1	»	365	»	» 84
Artificiers de 2 ^{me} classe.	40	»	14,600	»	» 74
— de 3 ^{me} classe.	40	»	14,600	»	» 63
TOTAUX.	110	4,015	36,135	»	»
		40,150		TOTAL GÉNÉRAL . .	

« sédentaires, pour servir au calcul des traitemens et de la solde.

CRÉDIT		DIFFÉRENCES		CRÉDIT	Observations.
DEMANDÉ POUR 1839.	ALLOUÉ POUR 1838.	EN PLUS AU BUDGET DE 1839.	EN MOINS AU BUDGET DE 1839.	définitivement alloué POUR 1839.	
4,200 »					
3,350 »					
2,500 »					
2,100 »					
12,150 »					
60 75					
12,089 25					
693 50					
693 50					
3,460 20					
576 70					
2,774 »					
2,452 80					
919 80					
306 60					
306 60					
300 60					
10,804 »					
9,198 »					
32,492 30					
44,581 55	»	»	»		

